



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement

Politique de développement féministe

Pour des sociétés justes et fortes dans le monde entier



bmz.de



Chers lecteur-rices,

la politique de développement féministe est pour moi une question de justice. Les femmes et les filles représentent la moitié de la population mondiale. Elles devraient également disposer de la moitié du pouvoir. Les femmes sont des actrices importantes du développement durable. Elles disposent de tant de force, de savoir, de compétences spécifiques et d'idées novatrices : en bref, d'un potentiel considérable !

Tout comme le souligne l'auteure nigériane Chimamanda Ngozi Adichie : nous devrions tou-tes être féministes ! En effet, la justice entre les genres est une clé pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 : elle renforce les sociétés. Lorsque les femmes disposent des mêmes droits et assument les mêmes responsabilités, on observe moins de pauvreté, moins de faim et plus de stabilité dans le monde. Par conséquent, il vaut la peine de renforcer les droits, les ressources et la représentation des femmes et des filles.

Que chacun dispose des mêmes droits indépendamment du genre, de l'origine ou d'autres caractéristiques personnelles est inscrit dans la Charte internationale des droits de l'homme. Pourtant, à ce jour, ces droits ne sont totalement réalisés dans aucun pays de la planète. Avec la politique de développement féministe, je tiens à aborder les causes structurelles, équilibrer les rapports de pouvoir inégaux et contribuer à rendre possible la participation de tou-tes sur un pied d'égalité.

La politique de développement féministe n'est pas une « politique de femmes pour les femmes ». La politique de développement féministe fait la promotion de la justice mondiale, de la prospérité et de la cohésion sociétale. Et tou-tes en bénéficient !

Svenja Schulze
Ministre fédérale allemande de la
Coopération économique et du Développement

Sommaire

1	La politique de développement féministe	4
2	La situation de départ : une politique de développement féministe est plus nécessaire que jamais	10
2.1	Les défis : les déséquilibres de force et les crises mondiales exacerbent les discriminations	10
2.2	Le potentiel : l'égalité apporte de nouvelles réponses	13
3	Repenser le pouvoir : une approche féministe pour la politique allemande de développement	15
3.1	Avoir un impact transformateur : permettre un changement de système	15
3.2	Intervenir à tous les niveaux : du niveau interne à externe, du niveau local au niveau mondial	18
3.3	Donner une nouvelle orientation à la politique de développement : nos objectifs	21
4	Orientation future de la politique allemande de développement dans les champs d'action	22
4.1	Droits, ressources, représentation (<i>rights, resources, representation</i>) : renforcement des « 3 R » dans la coopération allemande au développement (Champ d'action n°1)	22
4.2	Intégrer l'approche féministe dans les projets, promouvoir de manière ciblée l'égalité des genres (Champ d'action n°2)	28
4.3	Étendre les alliances internationales (Champ d'action n°3)	30
4.4	Montrer le bon exemple : une institution se prépare (Champ d'action n°4)	32
5	Évaluation du succès	34
	Glossaire	36

Tous les termes marqués en orange figurent dans le glossaire à partir de la page 36. Tous les termes marqués en rouge foncé sont explicités dans un encadré.

1 La politique de développement féministe : pour des sociétés fortes et justes dans le monde entier

Le préalable à la **stabilité et la paix** dans une société est la possibilité pour tou-tes ceux et celles qui la composent d'y participer sur un pied d'égalité. Toutefois, une véritable **égalité de droits** n'est atteinte dans aucun pays du monde, **alors qu'elle représente un droit humain**. De par le monde, des personnes continuent d'être **discriminées** et opprimées, que ce soit en raison de leur **genre**, de leur âge, de leur appartenance religieuse ou pour d'autres raisons. Les femmes et les filles représentent la majeure partie de la population défavorisée. C'est la conséquence de **structures**

de pouvoir patriarcales prédominant depuis des siècles dans le monde entier : il a été trop longtemps considéré comme normal que les hommes dominent les sociétés. Que les femmes ne soient pas impliquées dans les processus décisionnels. Que perdre la situation que seul un siège parlementaire sur quatre soit occupé par des femmes dans le monde entier. Que plus de garçons sur Terre puissent aller à l'école que de filles, que 130 millions de filles soient privées du droit à l'éducation. Que les femmes et les filles soient plus souvent victimes de violences.



Exemple de droits : possibilités de plainte et droits d'action en justice contre l'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement

On trouve au début des chaînes d'approvisionnement, comme c'est le cas dans le secteur textile, souvent des femmes et des filles. Elles travaillent fréquemment dans de mauvaises conditions, sans salaire adapté, sans être protégées face à l'exploitation, jusqu'à 14 heures par jour. Et avant tout : souvent sans la moindre possibilité de modifier cette situation de manière auto-déterminée. La loi allemande sur les chaînes d'approvisionnement entrée en vigueur début 2023 représente à cet égard un jalon pour surmonter les structures de pouvoir patriarcales existantes en matière de droits. Cette loi exige, entre autres, de mettre en place des mécanismes de plainte transparents et accessibles. Ils permettent aux employé-es de mieux se défendre face à l'exploitation et l'abus de pouvoir. Avec la réglementation européenne prévue en matière de chaînes d'approvisionnement, nous allons encore plus loin : les employé-es du Sud global doivent pouvoir faire valoir leur droit également devant des tribunaux allemands et européens.

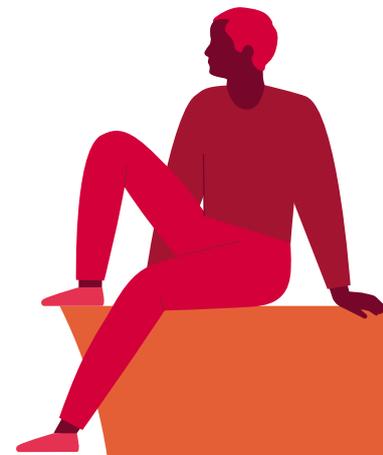
Une femme sur trois est victime au moins une fois dans sa vie de violence physique ou sexualisée, dans certaines régions du monde même jusqu'à 70 pourcent. Cette liste pourrait s'allonger encore longtemps.

Une chose est évidente : en dépit de discriminations et d'oppressions des siècles durant, les femmes dans toute leur diversité sont depuis toujours le moteur de changements sociétaux, elles détiennent des connaissances et prennent des décisions, elles représentent la moitié de l'humanité. Les femmes et les filles ont le droit de disposer enfin des mêmes droits. Tou-tes seront gagnants !

Le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) aspire à l'émergence de sociétés fortes et justes dans le monde entier. Notre politique de développement **féministe** a pour objectif de faire reculer les structures discriminantes **pour les femmes et les filles ainsi que les groupes marginalisés**. Une priorité cruciale est accordée à l'égalité des genres. Nous adoptons une approche **transformatrice de genre** et **intersectionnelle** : cela signifie que nous entendons **surmonter les causes structurelles et systémiques de l'inégalité des genres et que nous tenons compte du recoupement de différents traits de discrimination** : pour que tou-tes puissent participer à la vie sociale, politique et économique sur un pied d'égalité et de manière auto-déterminée. À cette fin, il est nécessaire de remettre en question en tant que société les **inégalités** existantes et de déconstruire les stéréotypes.

Plusieurs féminismes, un trait commun

Le BMZ reconnaît qu'il n'y a pas qu'un **seul** féminisme. Les courants et mouvements féministes ont été et demeurent divers, dynamiques et ils poursuiv(ai)ent différents objectifs et approches. Une chose est évidente : le féminisme n'est nullement une « invention » de l'Occident, ni une perspective **blanche** eurocentriste. Depuis plus de 200 ans, des théories et mouvements féministes ont vu le jour dans le monde entier qui, selon l'époque ou le contexte sociétal, se sont manifestés sous des formes multiples. Les définitions du féminisme varient d'un mouvement féministe à l'autre. En fonction du contexte, l'accent était davantage mis sur l'appartenance ethnique, en plus du genre (p. ex. le *féminisme noir*), ou bien sur la religion ou la classe sociale (p. ex. le *féminisme socialiste*). L'une des formes de féminisme accorde une place de choix à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, alors que d'autres formes s'impliquent davantage en faveur de la participation économique ou politique des femmes sur un pied d'égalité. Cependant, un trait commun à tous les **féminismes** est leur résistance face aux discriminations et à l'oppression, ainsi que leur engagement en faveur de rapports de pouvoir équitables du point de vue du genre.



Exemple de ressources : propriété foncière au Népal

Dans le monde entier, les femmes représentent 43 pourcent de la main d'œuvre agricole. Néanmoins, elles constituent moins de 15 pourcent des propriétaires fonciers. Au Népal également, ce sont souvent les femmes qui exploitent les terres, étant ainsi en charge des revenus et de l'alimentation. Toutefois, les terres appartiennent à leurs époux, frères ou pères. Les femmes qui sont livrées à elles-mêmes n'ont pas la possibilité d'accéder à des terres, elles ne peuvent même pas en hériter.

Une fédération d'organisations à la base (*Community Self Reliance Centre Nepal; National Land Rights Forum Nepal; Aviyan Nepal*) a convaincu le Parlement d'amender la loi de manière à ce que les femmes puissent partager la propriété foncière avec les hommes. Il n'en résulte pas seulement un meilleur accès aux terres et aux revenus pour les femmes. Dans cet exemple, il y va des structures de pouvoir à plusieurs niveaux : les femmes se sont organisées, elles se sont positionnées dans l'opinion publique, ont influencé la législation et obtenu des droits. Elles disposent d'un meilleur accès aux ressources et d'un niveau de vie plus élevé.



Comment voulons-nous y parvenir ? Nous nous focalisons sur **trois domaines essentiels, les « 3 R » que sont : les droits, les ressources et la représentation (*rights, resources and representation*)**. Le préalable à une véritable égalité des genres sont des **droits** égaux. À ce niveau, le BMZ coopère, entre autres, avec des gouvernements partenaires en vue d'éradiquer les lois et normes discriminantes. Il s'agit par exemple du droit au libre choix de leur profession, au-delà de contraintes

extérieures. Ou du droit pour une personne de pouvoir déterminer elle-même si elle souhaite avoir des enfants, à quel moment et combien. Le droit d'hériter ou de posséder des terres. Ou le droit d'exprimer son opinion librement et sans crainte. Tous ces droits sont des droits humains inaliénables. Nous apportons notre soutien aux gouvernements partenaires pour les réaliser et donnons aux femmes et aux filles les moyens de revendiquer ces droits et de les faire valoir.

Pour pouvoir mener une vie auto-déterminée, les femmes et les filles ont besoin d'un accès égal aux **ressources**. Ceci est loin d'être atteint. Les femmes doivent pouvoir gagner elles-mêmes suffisamment d'argent et décider librement comment elles le dépensent. Elles doivent pouvoir avoir recours à des produits financiers et des services et acquérir des titres de propriété. Et elles ont besoin d'avoir accès à l'éducation, aux informations et aux réseaux. C'est la condition préalable pour que les femmes et les filles puissent réellement décider librement de leur vie. En conséquence, nous entendons améliorer l'accès aux ressources et leur contrôle par les femmes et les filles.

Les femmes et les filles représentent la moitié de l'humanité. Il en découle leur droit de disposer également de la moitié du pouvoir. Pour y parvenir, il est cependant impératif qu'elles soient représentées et impliquées sur un pied d'égalité dans les processus décisionnels sociétaux, politiques et économiques à tous les échelons. C'est le préalable nécessaire pour qu'elles puissent être associées aux décisions, participer à l'aménagement et en fin de compte faire partie des bénéficiaires. Par conséquent, nous entendons renforcer la participation égale des femmes et des filles et leur **représentation** dans les processus décisionnels.

Exemple de représentation : approvisionnement en eau

À Lusaka, capitale de la Zambie, la représentation des femmes a été améliorée dans les comités de développement des districts qui déterminent, par exemple, l'approvisionnement local en eau. Les femmes zambiennes sont souvent les seules à s'occuper du foyer et connaître la quantité d'eau consommée par les différentes activités. À travers ce projet, elles bénéficient de formations leur permettant de faire part de ces connaissances en tant que membres des comités de développement des districts et de participer aux décisions du conseil municipal. Elles sont représentées et peuvent exercer une influence concrète ! De plus, 23 000 foyers bénéficient d'une meilleure protection de l'approvisionnement en eau, dont à leur tour un grand nombre de femmes et de filles.



Dans le but d'atteindre nos objectifs dans ces trois domaines, nous intervenons à **trois niveaux** :

L'échelon de la mise en œuvre : rendre féministes les approches de développement et leurs instruments !

Nous intégrons la politique de développement féministe à nos procédures et instruments. D'ici 2025, il est prévu d'allouer **93 pourcent** de nos nouveaux fonds à des projets faisant progresser l'égalité des genres : en 2021, ce taux s'élevait à 64 pourcent. À cet égard, le BMZ différencie entre les activités ayant l'égalité des genres comme objectif principal et celles dont c'est un objectif significatif. Nous examinerons régulièrement quelles activités sont les plus efficaces en matière d'égalité des genres.

La coopération internationale : mettre la politique de développement féministe à l'ordre du jour !

Les objectifs de la politique de développement féministe pourront être atteints uniquement si nous travaillons en partenariat avec nos pays partenaires et à l'échelon multilatéral. C'est ce sur quoi nous misons tandis que nous allons étendre les alliances avec les partenaires de même sensibilité. En outre, nous allons renforcer notre coopération avec des organisations de la société civile, notamment dans le **Sud global**, et leur apporter notre soutien. En effet, elles ont un rôle central à jouer pour réunir des personnes engagées et déconstruire les structures de pouvoir et les rôles des genres. Nous élaborons les objectifs et programmes avec nos partenaires et les adaptons aux spécificités du pays. Nous sommes conscients que ces derniers présentent de fortes différences quant à l'égalité des genres.

Le BMZ pénètre un terrain de tensions : d'une part, nous entendons nous engager en faveur des objectifs et valeurs de la politique de développement féministe, et ceci dans le monde entier. D'autre part, nous entendons les aménager en partenariat dans le contexte spécifique à chaque pays.

Les femmes et les groupes marginalisés dans toute leur diversité

La politique de développement féministe du BMZ vise l'éradication de structures discriminatoires afin de permettre l'émergence d'une société à laquelle tous les êtres humains peuvent participer sur un pied d'égalité. Elle place ainsi au cœur de l'attention ceux et celles qui sont marginalisés et, de ce fait, empêchés d'y participer de façon égalitaire. La **marginalisation** décrit un processus et état qui est le résultat de structures de pouvoir existantes et consistant à mettre à l'écart des individus ou des groupes. La simple hypothèse d'appartenir à un groupe augmente le risque d'inégalités quant à l'accès aux droits, à la santé, à l'éducation, l'emploi et à d'autres services et biens, ainsi qu'à la protection vis-à-vis des violences.¹ Étant donné qu'une personne peut être frappée de différents traits de discriminations à la fois, les groupes marginalisés ne doivent être considérés séparément les uns des autres. Bien que ce terme ne constitue pas de cadre fermé, il aide à mettre en exergue les « groupes » qui, selon le contexte, sont particulièrement affectés. Constituant la plus grande partie de la population discriminée à l'échelle mondiale, **les femmes et les filles** sont au cœur de la politique de développement féministe. Le complément « dans toute leur diversité » reflète la présence d'identités et de réalités de vie multiples (cf. l'encadré Intersectionnalité). La politique de développement féministe dans son ensemble est fondée sur une compréhension inclusive et non **binaire** du genre (cf. entrée du glossaire sur la binarité de genre et sur le genre/genre social).

1 EIGE (2016) : *Marginalized groups*.

L'échelon institutionnel : donner l'exemple !

Nous allons initier un processus de changement et d'apprentissage au sein du Ministère. Nous tenons à vivre au sein du Ministère les approches féministes et à conforter les collaborateur·rices à mettre en œuvre les objectifs de la politique de développement féministe. Le BMZ s'engage également auprès de ses agences d'exécution (p. ex. auprès de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)) pour faire avancer ces processus au sein de leurs organisations. L'objectif poursuivi est de sensibiliser à la politique de développement féministe et d'accroître en conséquence les connaissances et capacités des collaborateur·rices.

L'élaboration de cette stratégie a été précédée d'un vaste **processus de consultations**², notamment avec des organisations de la société civile et des expert·es du Sud et du Nord global. Leurs idées et revendications ont largement imprimé leur marque à cette stratégie. Elle est concertée avec le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères qui a élaboré, pour sa part, des directives pour une politique étrangère féministe. Par ailleurs, le BMZ entretient des échanges avec d'autres ministères.

² Vous trouverez les résultats du processus de consultations sur le site du BMZ : www.bmz.de/de/themen/feministische-entwicklungspolitik.



2 La situation de départ : une politique de développement féministe est plus nécessaire que jamais

Conditions-cadre et analyse de la situation

2.1 Les défis : les déséquilibres de force et les crises mondiales exacerbent les discriminations

La politique allemande de développement intervient dans un système dans lequel la répartition du pouvoir social, économique et politique présente de grandes inégalités au sein des sociétés, entre les États et, avant tout, entre le Nord global et le Sud global. D'origine coloniale, les déséquilibres du pouvoir entre les pays du Nord global et du Sud global se sont accrus au cours des siècles. Ils sont visibles jusqu'à nos jours, entre autres dans la répartition inégale des revenus et des patrimoines ou des possibilités d'influence politique au sein des institutions internationales.

Les inégalités de pouvoir au sein des sociétés résultent de systèmes structurels profonds et souvent liés les uns aux autres, tels que le **patriarcat**, le **racisme**, le **sexisme**, le **capacitisme** ou le **classisme**. Ces systèmes maintiennent des structures de pouvoir empreintes de violence et d'inégalités. Dans les pays du Sud global, ils sont aussi liés au **colonialisme** européen et aux schémas de pensée coloniaux ayant encore un impact aujourd'hui. Ainsi, la dévalorisation des systèmes éducatifs et de connaissances dans le contexte du colonialisme est

une raison expliquant qu'à ce jour, le savoir autochtone, à titre d'exemple, ne soit pas intégré à sa juste valeur dans les solutions à la crise climatique.³

Les **crises mondiales** mettent en péril la réalisation des droits humains et renforcent ou cimentent des inégalités existantes. Un quart de la population mondiale vit dans des zones affectées par des conflits alors qu'une part importante des pays partenaires du BMZ présente un potentiel élevé ou imminent d'escalade.⁴ Une étude sur l'égalité des genres publiée en 2022 par ONU Femmes présente de quelle façon les crises et les conflits renforcent les attitudes s'opposant à l'égalité des genres.⁵ Dans les contextes (post-) conflits et de déplacements, on n'observe pas uniquement un accroissement de la violence sociétale et liée aux conflits, mais également en particulier des **violences sexualisées et basées sur le genre (VSBG)**, allant jusqu'à leur utilisation comme arme de guerre.⁶ Les femmes et les filles issues de zones **marginalisées** du point de vue socioéconomique, reculées ou rurales sont particulièrement frappées. En outre, les femmes et les filles sont souvent agressées en raison de leur identité ethnique ou religieuse ou de leur **orientation sexuelle** et **identité de genre**. De même, les hommes, garçons et personnes **LGBTQI+** sont frappés par des violences sexualisées liées aux conflits et particulièrement confrontés à la stigmatisation.

3 IISD (2022) : *Indigenous Peoples: Defending an Environment for All*.

4 Fund For Peace (2022) : *Fragile States Index Annual Report 2022*.

5 UN Women (2022) : *Gender Equality Attitudes Study 2022: The levers for change*.

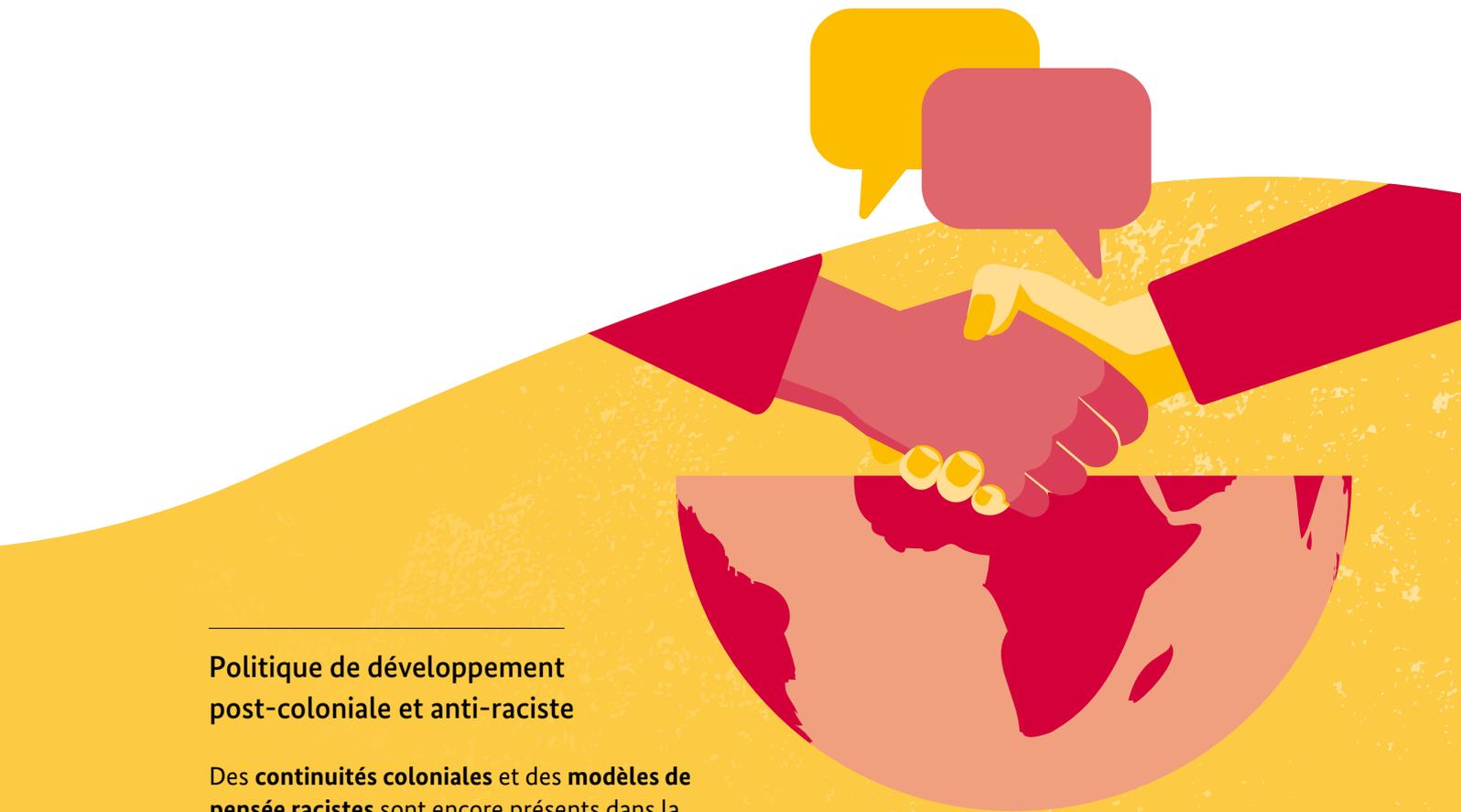
6 DFID, George Washington Uni. IRC (2019) : *What works to prevent violence against women and girls in conflict and humanitarian crisis – Synthesis brief*.

Politique de développement post-coloniale et anti-raciste

Des **continuités coloniales** et des **modèles de pensée racistes** sont encore présents dans la politique et la coopération au développement jusqu'au jour d'aujourd'hui. Pour citer un exemple, les normes et valeurs économiques, politiques, sociales et culturelles du Nord global continuent de servir de référence pour évaluer les pays du Sud global. Les relations entre le Sud et le Nord global sont encore caractérisées par de fortes inégalités. Elles sont marquées en particulier par des disparités économiques et, en conséquence, par des rapports de dépendance entre « donateur-rices » et « bénéficiaires ». Cette relation asymétrique est le résultat de structures discriminatoires et racistes institutionnalisées venant consolider un déséquilibre de pouvoir au lieu de le réduire (cf. entrées du glossaire sur le Sud et le Nord global, Noir et *blanc*).

La politique de développement féministe du BMZ définit son ambition de poursuivre une approche post-coloniale et anti-raciste. Le premier élément de ce **processus (d'apprentissage) critique vis-à-vis du pouvoir** est de reconnaître la persistance de continuités coloniales et de modèles de pensée racistes même dans l'actuelle coopération au développement allemande. Le but poursuivi est de réduire ces continuités et modèles de pensée dans la coopération au développement et d'établir un partenariat sur un pied d'égalité entre le Nord

global et le Sud global. Dans cette optique, une politique de développement post-coloniale analyse constamment son propre rôle et sa propre position de pouvoir et mène des réflexions critiques sur sa compréhension du « bon développement ». Le concept de développement poursuivi par le BMZ à cet égard ne postule pas que la situation à atteindre sera meilleure et universelle. Dans la mesure où cette stratégie reprend les termes de développement, politique de développement et coopération au développement, elle le fait en menant une réflexion critique des conceptions sous-jacentes (cf. entrée du glossaire Développement). Une réflexion critique vis-à-vis du pouvoir, ainsi que la reconnaissance du rôle et de l'histoire coloniale de l'Allemagne servent de base à un dialogue franc et ouvert sur le passé et sur l'avenir des relations. Cette réflexion se traduit, entre autres, par le fait de reconnaître les atrocités du colonialisme et de s'en excuser, de s'aligner davantage sur le partenaire et de tenir davantage compte du contexte du pays, de coopérer plus étroitement avec la société civile locale et de renforcer les voix du Sud global dans les formats internationaux et multilatéraux.



Dans des contextes humanitaires, la réalisation de la **santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR)** et l'accès aux services de santé correspondants ne sont pas uniquement une question d'auto-détermination, mais également de survie. 60 pourcent des cas de mortalité maternelle qui auraient pu être évités ont lieu dans des régions frappées par une crise humanitaire.⁷ Une étude a prouvé que les pays disposant d'un degré élevé d'égalité au sein des ménages sont plus pacifiques, stables et moins corrompus que ceux affichant un degré élevé d'inégalités entre les genres. La corruption ou le terrorisme vont souvent de pair avec un système sociétal patriarcal.⁸

Les répercussions du **changement climatique et de la perte de la biodiversité** représentent une menace disproportionnée pour les groupes marginalisés et frappés par la pauvreté. De par leurs situations vulnérables, les enfants et les jeunes, les femmes, les personnes LGBTQI+, les personnes en situation de handicap et les peuples autochtones, par exemple, sont particulièrement frappés par les sécheresses et les inondations. On estime que d'ici 2050, les changements climatiques progressifs déplaceront jusqu'à 216 millions de personnes au sein de leur pays d'origine.⁹ Dans ce contexte, les femmes sont victimes à une fréquence élevée de violences sexualisées et basées sur le genre, d'exploitation et de traite des êtres humains.¹⁰ Par ailleurs, les femmes et les populations autochtones sont fortement frappées par les mauvaises conditions environnementales, telles que la pollution atmosphérique et des terres étant donné que leurs bases existentielles sont souvent directement tributaires de l'accès aux ressources naturelles.¹¹

De plus, la **pauvreté** et la **faim** exacerbent souvent les discriminations faites aux femmes et aux filles, ainsi qu'à d'autres personnes connaissant des situations vulnérables, telles que les personnes en situation de handicap, les jeunes et les seniors, les employé-es du secteur informel et les réfugié-es et déplacé-es internes. Ces dernières années, on a assisté non seulement à un accroissement du nombre absolu de personnes frappées par la faim, mais aussi des différences dans le degré d'affectation. À titre d'exemple, en 2021, près de 32 pourcent des femmes souffraient d'insécurité alimentaire et 27,6 pourcent des hommes.¹² En 2022, on estimait à quelque 388 millions le nombre de femmes et de filles vivant dans l'extrême pauvreté et à 372 millions le nombre d'hommes et de garçons.¹³ La pandémie de Covid-19 et ses répercussions, en particulier, ont exacerbé la situation économique puisque les femmes et les filles ont été contraintes nettement plus souvent que les hommes d'abandonner leur activité professionnelle ou l'ont perdue.¹⁴

Les personnes vivant en milieu urbain (selon des estimations, deux tiers de l'humanité d'ici 2050) sont frappées par une « urbanisation croissante de la pauvreté ». Les femmes sont particulièrement affectées car elles ne peuvent, par exemple, se permettre un moyen de transport sûr, sont privées d'accès à l'assainissement ou sont contraintes d'accepter un travail précaire dans le secteur informel, comme dans le secteur des déchets. À ce jour, leurs besoins ne sont pas suffisamment pris en compte dans la planification urbaine et des transports.

7 UNFPA, George Washington Uni. IRC (2015) : *Maternal mortality in humanitarian crises and in fragile settings*.

8 Hudson, Bowen, Nielsen (2021) : *The First Political Order. How Sex Shapes Governance and National Security Worldwide*. Columbia University Press.

9 Banque mondiale (2021) : *Groundswell Deuxième Partie : Agir Face aux Migrations Climatiques Internes - Aperçu*.

10 HCDH (2022) : *Les changements climatiques exacerbent la violence à l'égard des femmes et des filles*.

11 UNDP (2022) : *Seeds of Change: How Indigenous Women's Ancestral Knowledge Can Bolster Climate Security* | by Politically Speaking | Politically Speaking | Medium et Archer (2020) : *Understanding the gendered impacts of air pollution in the world of work*.

12 ONU Femmes (2022) : *Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2022*.

13 ONU Femmes (2022) : *Poverty deepens for women and girls, according to latest projections*.

14 OIT (2022) : *Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2022* et Fondation Boell (2021) : *Hard-Won Progress on Gender Equality Destroyed: The Impact of the COVID-19-Crisis on Women and LGBTIQ*.

Enfin, la **montée en puissance de tendances de populisme de droite et anti-féministes dans le monde entier** représente un défi de taille pour l'égalité des genres. On observe ces dernières années des États, partis politiques, fondations et d'autres acteur·rices procéder de manière coordonnée contre le cliché commun de la soit-disante « **idéologie de genre** ». Ce **mouvement anti-genre** transnational doté de financements significatifs a pour finalité de dévaloriser l'engagement en faveur de l'égalité des genres comme dogme et s'attaque, entre autres, à la compréhension du **genre** en tant que **genre social** et à la **santé et aux droits sexuels et reproductifs** des femmes et des personnes LGBTQI+. Le mouvement anti-genre s'emploie de manière ciblée à faire reculer le consensus existant comme c'est le cas pour la ratification de la Convention d'Istanbul contre la violence basée sur le genre et d'autres négociations internationales.¹⁵



Les consultations avec la société civile : les messages que nous avons retenus

Il est souhaitable que le BMZ mène des actions déterminées contre les mouvements anti-genre. Pour y parvenir, il serait nécessaire d'élaborer un langage commun inclusif avec d'autres acteur·rices de même sensibilité.

2.2 Le potentiel : l'égalité apporte de nouvelles réponses

Ces défis multiples requièrent de nouvelles réponses. **Les femmes, les filles et les groupes marginalisés doivent être placés au cœur des processus décisionnels dans leur rôle de détenteur·rices de connaissances et décideur·euses.** Ceci s'accompagne également d'une réflexion critique vis-à-vis du pouvoir qui s'interroge sur les savoirs marginalisés et ceux qui sont reconnus. Forts de leurs connaissances sur les espaces naturels et habitats, les représentant·es de peuples autochtones et de communautés locales jouent, par exemple, un rôle particulier pour un environnement juste, des solutions concernant l'eau et le climat, ainsi que pour la protection, la réhabilitation et l'utilisation durable de la biodiversité et pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (*nature-based solutions*). En effet, une grande partie des zones protégées et paysages intacts écologiquement se recoupe avec les zones gérées par les peuples autochtones.¹⁶ Toutefois, leurs connaissances ne sont pas suffisamment mises au profit de l'élaboration de solutions.

Le manque d'implication des femmes et des personnes marginalisées en tant que détenteur·rices de connaissances ne représente pas uniquement une injustice ; il délaisse d'éventuelles solutions aux défis mondiaux, entre autres pour une transformation socio-écologique (transition juste).

15 IPG, George Washington Uni. IRC (2019) :

Europe: The neoliberal fuel to the anti-gender movement.

16 Garnett, S.T., Burgess, N.D., Fa, J.E. et al (2018) : *A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation. Nat Sustain 1, 369–374.*

Des études prouvent, d'une part, qu'impliquer à leur juste valeur les femmes et les filles dans le secteur agricole entraînerait un accroissement de la production agricole et, d'autre part, que les femmes qui gèrent les finances d'un ménage sont plus susceptibles d'investir dans l'alimentation et la santé de leur famille que les hommes.¹⁷ Entretemps, l'écart de revenus attendus au cours d'une vie entre les femmes et les hommes s'élève à 172 billions de dollars US, soit le double du PIB mondial.¹⁸ Surmonter la fracture numérique entre les genres se traduirait en une augmentation estimée des activités économiques de l'ordre de 524 milliards de dollars US, outre une contribution décisive au développement durable dans des pays à faibles et moyens revenus d'ici 2025.¹⁹

Le BMZ est convaincu qu'un **changement de système** est nécessaire en vue de réaliser l'égalité des genres, la liberté, les droits humains et l'autodétermination, d'atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'**Agenda 2030** et de faire face aux crises mondiales. Ceci requiert une politique qui intervient de manière accrue au niveau des causes des inégalités dans le monde et s'emploie avec les partenaires à transformer les structures de pouvoir discriminantes : une politique de développement féministe.

17 FAO, IFAD, UNICEF, PAM et OMS (2019) : SOFI 2019 : *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*.

18 Banque mondiale (2022) : *Women, Business and the Law 2022*.

19 Alliance for Affordable Internet (2021) : *Les coûts de l'exclusion : Conséquences économiques du fossé numérique entre les hommes et les femmes. Note de synthèse*. Ce rapport se réfère à 32 pays à faibles et moyens revenus (Algérie, Angola, Bangladesh, Burundi, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Ghana, Guinée, Honduras, Inde, Kenya, Maroc, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, RD Congo, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ukraine, Zambie, Zimbabwe).

3 Repenser le pouvoir : une approche féministe pour la politique allemande de développement

Conclusions et orientation de la coopération allemande

3.1 Avoir un impact transformateur : permettre un changement de système

En instaurant une politique de développement féministe, l'Allemagne s'inscrit dans un groupe d'États, aux côtés du Canada, de l'Espagne, de la France, du Luxembourg, du Mexique, des Pays-Bas et d'autres États, affichant l'ambition déclarée de mener une politique étrangère et de développement féministe.²⁰ Mettant en œuvre depuis 2017 une politique de développement féministe (*Feminist International Assistance Policy*), le Gouvernement canadien oriente celle-ci de manière conséquente sur la promotion de l'égalité des genres, entre autres en apportant un soutien renforcé aux organisations féministes de la société civile.²¹

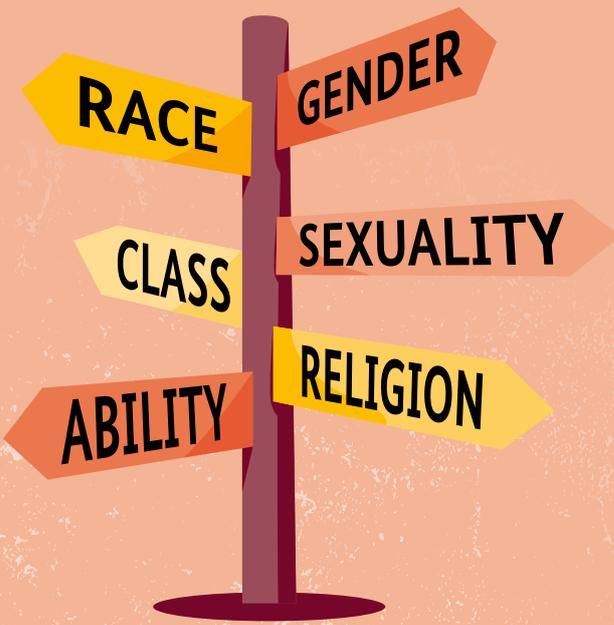
La réalisation des droits humains et l'**approche fondée sur les droits humains** et, par conséquent, également la compréhension des groupes marginalisés comme étant des détenteurs de droits, constituent la base de notre politique de développement féministe. Les États ayant des obligations,

ils ont la responsabilité d'assumer leurs devoirs en matière de droits humains. Cependant, certains gouvernements se positionnent contre l'égalité des genres et la reconnaissance des groupes marginalisés et n'honorent pas leurs obligations.

Une politique de développement féministe a pour but de conférer aux personnes et aux groupes de personnes un accès à leurs droits, ainsi que de les aider à les revendiquer et à décider de leur vie dans l'auto-détermination. La politique de développement féministe fait la promotion d'un environnement dans lequel les femmes et les personnes marginalisées s'engagent en tant qu'**agent-es du changement** dans la société. Parvenir à des changements durables en termes de normes et de comportements requiert l'implication de la société entière. À cet égard, il est crucial de coopérer avec les hommes et les garçons, ainsi que les décideur-euses religieux et traditionnels et de les mobiliser en faveur du changement dans la société.

20 En 2014, la Suède a été le premier pays à formuler une politique étrangère féministe et à s'inscrire dans la lignée du concept des « 3 éléments » : droits, ressources, représentation. Depuis l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement suédois en octobre 2022, la Suède ne poursuit plus explicitement de politique étrangère féministe.

21 93 pourcent des fonds canadiens affectés à la coopération au développement le sont à des activités poursuivant la promotion de l'égalité des genres en tant qu'objectif principal ou significatif, cf. OCDE (2021) : *Donor Charts*.



Intersectionnalité

L'intersectionnalité décrit le cumul de différents facteurs de discriminations chez une personne (intersection en anglais = recoupement) qui se renforcent mutuellement. Cela signifie que les discriminations du fait de l'identité et de l'orientation sexuelle, de l'âge, de l'origine, d'handicaps, du statut socio-économique, de l'appartenance ou de l'attribution religieuse ou ethnique, p. ex., ne peuvent être considérées de manière isolée ni être simplement additionnées. À la place, de nouvelles formes de discriminations émergent aux interfaces.²² Une femme **Noire**, p. ex., n'est pas uniquement discriminée comme femme en raison de structures patriarcales, mais également comme personne Noire du fait de structures racistes. L'interaction des systèmes de pouvoir que sont le patriarcat et le racisme produit une nouvelle forme de discrimination en tant que femme Noire.

Une approche intersectionnelle place la perspective de la personne ou du groupe marginalisés au cœur des préoccupations, en tenant compte de l'interaction des différentes inégalités résultant de différents systèmes de pouvoir (tels que du racisme ou du classisme). L'intersectionnalité constitue donc un outil utile pour documenter et combattre les inégalités sociales de la manière la plus holistique possible.

²² Le concept de l'intersectionnalité a été développé par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw à la fin des années 1980.



Les consultations avec la société civile : les messages que nous avons retenus

Il est souhaitable que le BMZ réalise un travail de mémoire sur le passé colonial de l'Allemagne et qu'il identifie et dépasse les continuités coloniales présentes dans les structures existantes. En outre, des formats d'échanges réguliers avec des partenaires du Sud global, par exemple, devraient être mis à profit, des conditionnalités dans les accords relatifs au développement devraient être supprimées et la coopération Sud-Sud renforcée.

D'une part, la coopération allemande au développement mettra davantage en œuvre des approches **transformatrices de genre** et **intersectionnelles** qui abordent de manière critique les rôles des genres ; d'autre part, elle vise à éradiquer les inégalités liées au genre en tenant compte du recoupement de différentes caractéristiques de discriminations. Toutes les activités de la coopération allemande au développement sont soumises à l'**approche de « ne pas nuire »** comme norme minimale. Cela signifie qu'en dialoguant avec les partenaires de mise en œuvre et les groupes-cibles, nous veillons pour toutes les activités à ne pas consolider les rapports de pouvoir et structures discriminants existants. La sécurité de tous les acteur·rices participants est notre toute première priorité.

Le BMZ identifie les « **3 R** » comme des domaines d'intervention cruciaux dans le but d'atteindre les objectifs de la politique de développement féministe. Le BMZ s'engage en faveur des **droits** des femmes et des groupes marginalisés, ainsi que d'un accès amélioré aux **ressources** et du renforcement de leur **représentation** en tant que clé à une participation sur un pied d'égalité.

La politique de développement féministe du BMZ repose sur la prise en compte du partenaire, la participation et une compréhension **post-coloniale anti-raciste de la politique de développement**. Nous entendons continuer à développer notre coopération avec des pays partenaires dans l'esprit d'une réflexion critique des rapports de pouvoir. Les normes patriarcales prédominent dans le monde. Néanmoins, la situation des femmes et d'autres groupes défavorisés dans la législation et les pratiques sociétales, ainsi que la volonté politique de nos partenaires d'initier des changements sont différentes d'un pays à l'autre. D'où la nécessité d'une compréhension détaillée de l'environnement respectif et d'échanges intenses avec les partenaires. Dans ce contexte, le BMZ peut mettre à profit ses expériences réalisées dans la coopération avec des gouvernements partenaires en matière de droits humains et d'égalité des genres, ainsi que se référer à des stratégies correspondantes des pays partenaires et d'organisations régionales et continuer à développer sa coopération dans l'esprit d'une politique de développement féministe.

Dialoguer avec les pays partenaires est la base indispensable à la mise en œuvre d'une politique de développement féministe. En conséquence, il est indispensable d'élaborer conjointement les objectifs et programmes de la coopération au développement dans les pays partenaires, de les aménager et de les adapter au **contexte du pays**. En collaboration avec des partenaires ayant une attitude sceptique ou critique face aux objectifs et valeurs de la politique de développement féministe, nous évoluons dans un terrain de tensions. À cet égard, nous nous engageons avec détermination en faveur de nos objectifs et nos valeurs, tout en définissant néanmoins l'aménagement concret dans le pays dans le cadre d'un dialogue partenarial. Ainsi, nous rendons possibles avec le gouvernement partenaire respectif des progrès en matière d'égalité des genres, certes parfois limités mais qui s'avèrent toutefois durables.



Il est souhaitable que le BMZ fasse la promotion de systèmes permettant la participation et l'implication de la société civile des pays partenaires et notamment des jeunes, de la société civile féministe, des communautés autochtones et d'autres groupes marginalisés dans la conception et la mise en œuvre de projets, ainsi qu'au niveau du dialogue avec les partenaires.

Approches transformatrices de genre

La politique de développement féministe du BMZ mise sur des approches transformatrices de genre, dans le but d'éradiquer à long terme les hiérarchies de pouvoir entre les genres. Pour y parvenir, il ne suffit pas d'aborder les symptômes de l'inégalité des genres. Les approches transformatrices de genre s'attaquent aux causes des inégalités liées au genre. Celles-ci incluent des lois discriminantes, des normes et pratiques sociales inégales, des attitudes, rôles et stéréotypes sur les genres discriminatoires résultant des relations de pouvoir patriarcales. Les projets transformateurs de genre examinent de manière critique les images courantes de la masculinité et y associent également des acteurs masculins. De ce fait, les approches transformatrices de genre se distinguent des approches sensibles au genre. Si ces dernières intègrent les besoins spécifiques des genres dans les mesures (p. ex. en proposant des possibilités de garde d'enfants pendant des stages), elles ne visent toutefois pas à modifier activement les inégalités entre les genres existantes.

L'intégration des approches transformatrices de genre dans la planification et la mise en œuvre des mesures de développement revêt une importance cruciale pour la mise en œuvre de la politique de développement féministe. Différents documents de référence nationaux, internationaux ou européens relatifs à l'égalité des genres mettent en exergue l'importance d'approches transformatrices de genre pour la coopération au développement, tels que le troisième plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III).



Les consultations avec la société civile : les messages que nous avons retenus

Il est souhaitable que le BMZ améliore l'accès aux moyens financiers pour la société civile locale des pays partenaires. Il est souhaitable d'examiner les mécanismes consacrés à un financement plus souple, plus adapté aux besoins et de plus long terme des organisations locales de la société civile, ainsi que d'améliorer les possibilités de mise en réseau pour la société civile féministe.

La **coopération avec les organisations de la société civile, notamment les organisations des droits des femmes, de personnes LGBTQI+ et de droits humains** joue un rôle particulier pour la politique de développement féministe. Elles sont des moteurs du changement. Mobilisant l'engagement sociétal, elles œuvrent à déconstruire les structures de pouvoir et les rôles des genres. Les organisations locales de la société civile disposent d'une compréhension et de connaissances approfondies sur les défis et les opportunités sur place. Échangeant directement avec les populations locales, elles peuvent assurer que leurs intérêts sont entendus et pris en compte.

Néanmoins, en dépit de leur importance pour la protection et la promotion des droits des groupes marginalisés, ces organisations souffrent d'un sous-financement structurel.²³ L'Atlas de la société civile 2022 révèle que les périmètres d'action les plus fortement limités au niveau mondial sont ceux des organisations féministes de la société civile ou des organisations travaillant au niveau des droits des femmes (« **Shrinking Spaces** »).²⁴ Par conséquent, une partie de la politique de développement féministe consistera à trouver des mécanismes et modalités adaptés pour soutenir les organisations et acteur·rices locaux de la société civile issus en particulier du Sud global.

3.2 Intervenir à tous les niveaux : du niveau interne à externe, du niveau local au niveau mondial

Nous mettrons en œuvre la politique de développement féministe à **plusieurs niveaux** : au niveau de l'**aménagement du portefeuille**, en coopération avec la **communauté internationale** et au **niveau institutionnel** au BMZ lui-même.

Au **niveau du portefeuille**, le BMZ peut se fonder sur des approches et activités impactantes et continuer à les développer. Un rôle crucial est joué par l'**intégration transversale sectorielle** de l'approche de la politique de développement féministe dans tous les secteurs de la coopération allemande au développement grâce au critère de qualité « Droits humains, égalité des genres et inclusion » en cours d'élaboration (cf. également chap. 3.3).

23 Dolker (2021) : *Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes ? Présentation de données et appel à l'action. Association pour les droits des femmes dans le développement.*

24 Brot für die Welt (2022) : *Atlas der Zivilgesellschaft 2022.*



En continuant de développer son portefeuille dans le sens d'une politique de développement féministe, la coopération allemande au développement peut exploiter encore un grand nombre de potentiels, entre autres dans les domaines du climat, de la biodiversité, des transports, de l'eau, l'énergie et du commerce. Nous allons également nous employer à ancrer davantage les approches féministes aux échelons européen et multilatéral, ainsi qu'à promouvoir les projets européens et multilatéraux consacrés à l'égalité des genres. Nous recherchons la meilleure combinaison des approches bilatérales et multilatérales pour renforcer l'égalité des genres dans l'esprit d'une coopération au développement cohérente et efficace.

Outre l'intégration systématique des approches féministes dans l'ensemble de la gamme de la coopération au développement, nous allons mettre en œuvre de manière accrue des **mesures ciblées** qui accordent une place de choix aux femmes et aux filles dans toute leur **diversité** et font reculer de manière ciblée les normes et structures discriminantes, les **rôles et stéréotypes sur les genres**. Ici aussi, le BMZ peut s'inscrire dans la lignée de l'engagement existant, par exemple dans le contexte de l'éradication des violences basées sur le genre,

de la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs ou du renforcement des femmes dans les processus de paix et de reconstruction dans des contextes fragiles et (post-)conflits.

Le BMZ évaluera et analysera davantage son travail dans le but d'identifier des approches impactantes de projets existants. Un exemple est l'examen systématique mandaté par le BMZ d'approches impactantes visant l'égalité des genres dans les contextes fragiles et liés aux conflits. Il en conclut que les activités de développement n'abordent à ce jour qu'insuffisamment l'éradication des normes sociales discriminantes et des rôles des genres.²⁵ Les évaluations du *German Institute of Development and Sustainability* (DEval) portant par exemple sur la stratégie relative aux droits humains²⁶, l'inclusion de personnes en situation de handicap²⁷ et la promotion de l'égalité des genres dans les contextes post-conflits²⁸ représentent d'autres analyses sur lesquelles nous nous basons.

La programmation des travaux à l'échelon international a un rôle important à jouer dans la réalisation des ambitions d'une politique de développement féministe. Le thème de l'égalité des genres a gagné en importance au niveau international

25 Lwamba et al. (2021) : *Strengthening women's empowerment and gender equality in fragile contexts towards peaceful and inclusive societies. 3^{ie} Systematic Review 47.*

26 DEval (2021) : *Human Rights in German Development Policy. Part 1: The Human Rights Strategy and Its Implementation.*

27 DEval (2017) : *Action Plan for the Inclusion of People with Disabilities.*

28 DEval (2021) : *Supporting Gender Equality in Post-conflict Contexts.*

ces dernières années. 40 ans après l'adoption de la « Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » (CEDEF) et 25 ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, le **Forum Génération Égalité** a été initié en 2020 en tant que partenariat multipartite désormais crucial pour atteindre l'Objectif de développement durable n°5. Au sein du forum coordonné par ONU Femmes, l'Allemagne occupe un rôle leader dans la coalition d'action « Justice et droits économiques » et s'engage, par ailleurs, dans les coalitions d'action « Liberté de disposer de son corps et santé et droits en matière de sexualité et de reproduction » et « Violence fondée sur le genre ».

L'**Union européenne** joue un rôle crucial pour faire progresser l'égalité des genres. Le plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021–2025 (GAP III) a jeté une base stratégique importante et formulé des objectifs concrets en matière d'égalité des genres. Les efforts dans ce domaine peuvent s'inspirer, en particulier, de la mise en œuvre du « Global Gateway » et des initiatives de l'Équipe Europe²⁹, de l'utilisation systématique des plans de mise en œuvre nationaux (*Country Level Implementation Plans CLIPs*)³⁰ dans la programmation, ainsi que de **l'intégration systématique** des aspects de genre dans la politique extérieure européenne. Nous ferons un usage stratégique du potentiel de transformation considérable des appuis budgétaires de l'UE et du dialogue politique que cela implique avec le pays partenaire respectif dans le but de faire progresser la politique de développement féministe.

En vue de mettre en œuvre les objectifs de la politique de développement féministe, le BMZ intensifiera la **coopération au sein des organisations multilatérales et des instances internationales**, tout en tirant activement profit de son rôle dans les instances et conseils d'administration des organisations multilatérales. Outre l'intégration systématique des approches de la politique de

développement féministe dans toutes les politiques, ceci vaut particulièrement pour les organisations multilatérales qui ont un mandat privilégié pour fixer et propager des normes en vue de l'atteinte des objectifs de la politique de développement féministe, et qui soit ont un mandat de coordination au sein du système des Nations unies (ONU Femmes en particulier) ou sont capables d'avoir un effet de levier (le FNUAP, l'UNESCO par exemple).

Par ailleurs, nous allons nous engager davantage au sein des **banques de développement multilatérales**. En ce qui concerne l'élaboration d'objectifs institutionnels et de stratégies relatives au genre, nous entendons œuvrer vers un niveau d'ambition élevé, un aménagement et un langage progressistes, ainsi qu'une poursuite du développement des portefeuilles des banques multilatérales de développement qui soit contraignant et de qualité mesurable, ainsi que vers un effet de levier des fonds privés. En outre, des forums internationaux d'importance sont l'**OCDE**, le **G7** et le **G20**, ainsi que des organes internationaux tels que le **Fonds vert pour le climat**, au sein desquels le BMZ s'investira en faveur d'un ordre du jour féministe progressif et de la promotion de l'égalité des genres.

Enfin, nous allons montrer l'exemple à **l'échelon institutionnel** et instaurer un **processus d'apprentissage et de changement** permettant de donner au Ministère en tant qu'organisation et à ses collaborateur·rices les moyens d'atteindre les objectifs de la politique de développement féministe. En outre, nous nous investissons auprès des agences d'exécution pour initier ces processus également dans leurs organisations. L'objectif poursuivi est d'étendre les connaissances relatives à l'exécution dans le but d'une transformation sociétale.

Nous entendons mettre en œuvre la réorientation vers une politique de développement féministe en assurant la **cohérence thématique avec la politique féministe des affaires étrangères du Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères**, entre autres dans des domaines thématiques tels que la

29 Avec la stratégie « Global Gateway », l'Union européenne a pour objectif de mobiliser de vastes investissements privés et publics en vue de faire progresser avec les pays partenaires d'ici 2027 le développement de structures mondiales dans les domaines de la numérisation, du climat et de l'énergie, des transports, de la santé, ainsi que de l'éducation et de la recherche. Les initiatives de l'Équipe Europe fédèrent les activités concrètes de l'UE, ses États membres et, le cas échéant, d'autres donateurs dans ces domaines thématiques entre autres.

30 Dans le cadre de la mise en œuvre du GAP III de l'UE, des profils d'égalité des genres (**analyse de genre**) spécifiques à chaque pays et des plans de mise en œuvre à l'échelon national (**plans de mise en œuvre nationaux - CLIPs**) ont été élaborés qui sont pris en compte dans l'élaboration de documents de stratégie du BMZ.

santé et les droits sexuels et reproductifs, la participation aux processus de paix et de reconstruction et l'éradication des violences basées sur le genre liées aux conflits (exécution de l'agenda Femmes, paix et sécurité sous l'égide du Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères) et en matière de renforcement économique des femmes. Lors de négociations internationales, le BMZ fera expressément campagne pour une approche féministe, en commun avec le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et d'autres ministères, tout en défendant le langage établi contre le mouvement international anti-genre. Dans les négociations à l'échelon de l'Union européenne, nous allons nous impliquer pour que l'Allemagne avance en tant que pionnier en matière d'égalité des genres et qu'elle s'implique dans les négociations à tous les niveaux aux côtés de nos alliés progressistes.

Pour la crédibilité de notre action extérieure féministe, il est important de poursuivre l'exécution d'un agenda progressiste relatif à l'égalité des genres en Allemagne.³¹ Le BMZ renforcera à ce niveau les échanges menés notamment avec le Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse (BMFSFJ).

3.3 Donner une nouvelle orientation à la politique de développement : nos objectifs

La vision de la politique de développement féministe est la **participation sociale, politique et économique de tou·tes**, indépendamment de l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, des handicaps, du statut de migrant·e, de l'appartenance ethnique ou religieuse/idéologique ou d'autres caractéristiques. Avec notre politique de développement, nous abordons avec des partenaires les causes structurelles des inégalités et faisons la promotion de normes sociales et d'approches permettant une participation de tou·tes sur un pied d'égalité. L'atteinte de cet objectif contribue directement à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, de l'Accord de Paris sur le climat, de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

femmes (CEDEF), de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et d'autres obligations internationales.

En vue d'atteindre l'objectif principal consistant à éradiquer les structures de pouvoir discriminantes, le BMZ se fixe les sous-objectifs suivants : réaliser les droits des femmes et des groupes marginalisés, assurer leur accès aux ressources et promouvoir leur représentation (**champ d'action n°1**), intégrer l'approche féministe dans l'ensemble du portefeuille du BMZ (**champ d'action n°2**), renforcer la politique de développement féministe dans les alliances internationales (**champ d'action n°3**), poursuivre le développement de ses propres structures et modes de travail dans l'esprit d'une politique de développement féministe (**champ d'action n°4**).

Dans toutes les activités de développement réalisées selon cette stratégie, les **critères de qualité** sont pris en compte en tant que thèmes transversaux. Les critères de qualité sont les « labels de qualité » pour une coopération au développement durable du BMZ, guidée par des valeurs et tournée vers l'avenir. Il existe actuellement six critères de qualité (droits humains, égalité des genres et inclusion ; lutte contre la pauvreté et réduction des inégalités ; évaluation environnementale et climatique ; numérisation ; lutte contre la corruption et intégrité ; sensibilité aux conflits), dont l'orientation stratégique et les exigences sont concrétisées dans des stratégies pour chaque critère de qualité. Les critères de qualité « Droits humains, égalité des genres et inclusion » et « Lutte contre la pauvreté et réduction des inégalités » revêtent une importance cruciale pour l'intégration systématique des objectifs de la politique de développement féministe dans le portefeuille.

La politique de développement féministe doit être dotée de ressources financières à moyen et long terme. L'orientation plus ciblée des **dépenses publiques allouées à la coopération au développement** (aide publique au développement, APD) sur l'agenda féministe est un élément important dans ce sens. Étant donné que le BMZ est chargé de la majeure partie des fonds allemands d'APD, il assume en conséquence une fonction exemplaire particulière au sein des ministères. Le BMZ se fixe des objectifs ambitieux en la matière (cf. chap. 4.2).

31 BMFSFJ (2020) : *Towards a stronger Future. The federal government's gender equality strategy.*

4 Orientation future de la politique allemande de développement dans les champs d'action

Directives stratégiques

La politique de développement féministe est le principe directeur du BMZ qui s'applique de manière transsectorielle à tous les instruments et régions de la politique allemande de développement. Guidant les actions des agences d'exécution de la coopération allemande au développement, elle doit également donner la direction à suivre aux bénéficiaires de subvention³² du BMZ. Dans le but d'atteindre les objectifs de développement mentionnés, le BMZ met en œuvre la politique de développement féministe dans le cadre de quatre champs d'action.

4.1 Droits, ressources, représentation (*rights, resources, representation*) : renforcement des « 3 R » dans la coopération allemande au développement (Champ d'action n°1)

Le renforcement des **droits** ou la suppression des lois et normes discriminantes, l'accès égal aux **ressources**, ainsi que la **représentation** à part égale et des possibilités d'influence renforcées comptent parmi les facteurs décisifs d'une société juste, résiliente, durable et pacifique qui ne laisse personne de côté. Les « 3 R » constituent les points de départ cruciaux de la politique de développement féministe du BMZ. Les agences d'exécution jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du premier champ d'action. Le BMZ convie ses agences d'exécution à intégrer systématiquement le renforcement des « 3 R » dans la planification et l'exécution des projets.

³² Les bénéficiaires de subventions sont des bénéficiaires de prestations de l'État fédéral allemand (subventions) fournies par l'État fédéral allemand en vue d'assumer des missions publiques en dehors de l'administration fédérale, cf : *Das System der öffentlichen Haushalte* (bundesfinanzministerium.de).

4.1.1 Droits

Le BMZ coopère de manière ciblée avec des gouvernements partenaires en vue d'éradiquer des **lois** et normes **discriminantes**, ainsi que de renforcer les droits et l'accès à la justice pour les femmes et les groupes marginalisés.

- Le BMZ encourage l'**accès des femmes et des groupes marginalisés à la justice**, ainsi que leur implication dans des processus législatifs non discriminants. Entre autres, le BMZ aide les pays partenaires à élaborer des **lois équitables entre les genres et une législation visant l'égalité des genres** et apporte son soutien à l'**application des lois** par l'administration et la justice. En outre, le BMZ apporte son soutien à l'accès à la justice pour les femmes et les groupes marginalisés à travers une information ciblée sur les droits et la suppression d'entraves juridiques et sociales. Suivant le modèle de la justice centrée sur les personnes³³, le conseil fourni apporte son soutien en fonction du contexte à la justice publique ou à des mécanismes de règlement des litiges informels, dans le but de doter les femmes et les groupes marginalisés d'un accès effectif à la justice.
- Le BMZ renforce son engagement en faveur de la suppression des barrières sociales empêchant les filles et les femmes, ainsi que les personnes LGBTQI+ dans toute leur diversité de connaître et revendiquer leurs **droits sexuels et reproductifs**. Dans l'optique de réaliser le droit à des services de santé de qualité adaptés aux besoins, le BMZ continuera à renforcer les **systèmes de santé** des pays partenaires, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs et la santé mentale.
- Le BMZ s'investit en faveur de la réalisation des droits et d'un appui holistique sensible au stress et aux traumatismes des survivant·es de **violences sexualisées et basées sur le genre** par le biais d'une approche focalisée sur les survivant·es. De plus, la coopération allemande au développement contribue à la **prévention de toutes les formes de violences basées sur le genre et de pratiques préjudiciables**, hors ligne et en ligne. Puisque la corruption perpétue des inégalités entre les genres, le BMZ apporte son soutien aux pays partenaires dans la transformation de normes sociétales marquées par les discriminations et la corruption.



Les consultations avec la société civile : les messages que nous avons retenus

En vue de réaliser les droits des femmes et des groupes marginalisés, il est souhaitable que le BMZ encourage les réformes visant à éradiquer les lois et approches politiques discriminantes, tout en s'impliquant en particulier en faveur de la réalisation des **droits** des femmes et des groupes marginalisés dans les organisations internationales et stratégies relatives à la politique commerciale et au climat et relatives à la promotion de l'emploi.

³³ Contrairement à l'approche centrée sur les institutions, la justice centrée sur les personnes accorde la priorité aux problèmes juridiques des citoyen·nes et recherche sur cette base des méthodes adaptées pour les résoudre.

- Le BMZ s'implique en faveur du **droit à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie** pour les filles et les femmes. L'éducation étant l'un des fondements majeurs de l'auto-détermination et de la participation sociales, économiques et politiques, elle renforce la cohésion pacifique de la société. De plus, l'éducation peut être transformatrice de genre lorsqu'elle s'oppose à des normes liées au genre préjudiciables et fait la promotion du potentiel de chacun indépendamment de son genre.
- Le BMZ s'investit en faveur de l'**éradication d'entraves juridiques limitant le choix professionnel et les opportunités économiques des femmes**. Il s'agit, entre autres, d'assurer l'accès aux droits liés à l'eau et au foncier, aux ressources naturelles, à la propriété et aux services financiers, ainsi que de promouvoir l'égalité de droits dans le droit successoral ou l'exercice d'une profession. Il s'agit également de combler des vides juridiques dans les lois et pratiques nationales en matière de **travail de soins et d'accompagnement**, d'accès abordable à la protection sociale et aux services de santé, notamment le congé maternité, les congés paternels, parentaux et autres, ainsi que les services de garde d'enfants et de soins de longue durée.
- Le BMZ s'implique en faveur d'un espace numérique accessible à tous, sûr et inclusif. En soutenant des réglementations transformatrices de genre relatives aux technologies de l'information et de la communication, le BMZ contribue au respect des droits des femmes dans l'espace numérique et analogique.
- Dans un grand nombre de pays, les **droits humains des personnes LGBTQI+** sont menacés et leur sécurité est en danger. L'égalité de droits et l'égalité devant la justice indépendamment de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre sont des droits humains inaliénables en faveur desquels le BMZ s'engage.
- La coopération allemande au développement encourage les femmes, les enfants, les jeunes et d'autres groupes marginalisés, à acquérir des connaissances sur les droits humains à travers des offres éducatives non-formelles (p. ex. l'éducation des adultes) et à les revendiquer auprès de l'État.
- Le BMZ fait la promotion d'une approche fondée sur les droits humains dans la protection de la nature et la gestion des ressources naturelles. À cet égard, l'**accès aux droits fonciers et à l'utilisation des terres pour les peuples autochtones**³⁴ et les communautés locales jouent un rôle particulier. Ceci implique également la mise en œuvre du principe du consentement libre, préalable et éclairé. Il est crucial à cet égard de mettre en place des mécanismes de réclamation efficaces.



34 Avec la ratification de la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux de 1989 (ILO C-169), l'Allemagne réaffirme s'investir en faveur des droits des peuples autochtones.

4.1.2 Ressources

La coopération allemande au développement améliore l'**accès aux ressources et leur contrôle** par les femmes et les filles, ainsi que les groupes et personnes marginalisés dans ses pays partenaires.

- Le BMZ apporte son soutien à un accès équitable du point de vue du genre à l'éducation (scolaire et professionnelle), au **marché du travail formel et au travail décent** sur la base des normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il fait la promotion ciblée d'entrepreneuses et d'entreprises dirigées par des femmes, de leur accès aux marchés (internationaux) et de la participation des femmes à des activités de formation initiale, reconversion et de qualification, notamment pour les emplois verts (« compétences vertes »). À cette fin, le BMZ mobilise également des investissements ciblés et l'engagement du secteur privé dans le but de l'égalité des genres sur le marché du travail. En matière de travail de soins et d'accompagnement rémunéré, le BMZ s'investit dans le renforcement de l'économie des soins et la protection des migrant-es du travail face à l'exploitation.
- Le BMZ encourage la mise en place de **systèmes de protection sociale** permettant un accès égal aux femmes, y compris dans des contextes de déplacements, à la protection sociale, assurant les risques spécifiques au genre rencontrés au cours de la vie et améliorant l'accès des femmes au marché du travail, aux revenus et à l'éducation. Un élément important est l'**éradication des inégalités entre les genres dans le travail de soins et d'accompagnement non rémunéré**.
- Le BMZ s'implique en faveur d'un accès égal pour tou-tes aux **services de santé généraux**. En particulier dans les sociétés présentant un taux élevé d'inégalités entre les genres, les femmes et les personnes LGBTQI+ n'ont pas d'accès égal aux soins de base, ni aux soins spécialisés par exemple pour le traitement de maladies ou d'accidents. Le BMZ continuera de promouvoir la résilience des **services de santé sexuelle et reproductive** (entre autres l'accès à l'éducation complète à la sexualité, au planning familial, à des interruptions de grossesse sûres, aux consultations prénatales et postnatales y compris l'accouchement) dans le cadre du renforcement des systèmes de santé, ainsi que de supprimer les entraves financières. De même, les activités destinées à lever le tabou des menstruations et à promouvoir la **santé et l'hygiène menstruelles** sont cruciales.



Les consultations avec la société civile : les messages que nous avons retenus

Dans l'optique de l'accès aux **ressources**, la politique allemande de développement féministe devrait étendre les possibilités de mise en réseau pour la société civile féministe (*Movement Building*) tout en s'impliquant en particulier en faveur de soins de santé de qualité abordables et non discriminatoires pour les femmes et les groupes marginalisés.



- Le BMZ s'investit en faveur d'instruments de financement direct destinés à renforcer de manière explicite les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les initiatives pertinentes.
- Le BMZ s'implique en faveur de la sécurité et souveraineté alimentaires, d'un meilleur accès des femmes à la terre et à la propriété foncière, de conditions de travail décentes et justes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Dans les accords de libre-échange, il défendra davantage la protection des agriculteur·rices locaux, notamment dans les régions reculées.
- La coopération allemande au développement renforce l'**accès des femmes au système financier formel**, également dans les contextes de déplacements et de conflits.
- La coopération allemande au développement fait la promotion ciblée de l'accès à un **approvisionnement en eau, assainissement et hygiène (WASH)** dans les institutions publiques qui soit résilient, inclusif et équitable entre les genres.
- Le BMZ s'investit en faveur d'une **transformation numérique** sensible au genre, ainsi que de l'éradication de la fracture numérique entre les genres dans le but de la participation numérique de tou·tes. Dans cette optique, les femmes et les filles se voient accorder un accès aux offres et services numériques dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de la santé.
- Le BMZ s'investit afin que des organisations de défense des droits des femmes et des organisations d'autodéfense des peuples autochtones et de communautés locales perçoivent plus de fonds, qu'elles soient impliquées dans des processus décisionnels importants et bénéficient d'un accès simplifié aux fonds consacrés à la protection du climat. Dans le cadre de l'approche de la transition juste, le BMZ s'investit afin que la répartition des bénéfices tirés de l'économie sociale et écologique vienne également bénéficier aux peuples autochtones et aux communautés locales sur place.
- En ce qui concerne la **couverture financière contre les risques climatiques** dans le cadre du Bouclier mondial contre les risques climatiques, le Ministère s'investit en faveur de la mise en œuvre d'approches féministes, ainsi que de la prise en compte de facteurs clés pour la vulnérabilité tels que l'âge, l'identité de genre, les handicaps, le statut juridique et autres.

4.1.3 Représentation

Le BMZ renforce la **participation égale** des femmes et des groupes marginalisés, ainsi que leur rôle en tant que décideur-euses dans les processus décisionnels sociétaux, politiques et économiques cruciaux à tous les niveaux.

- Le BMZ s'investit afin que les femmes et les groupes marginalisés des pays partenaires soient représentés de manière équitable dans les **organes de décision politiques et entrepreneuriaux**, ainsi que dans les processus de planification et de budgétisation locaux et régionaux. Ceci s'applique par exemple aux représentant-es des peuples autochtones, aux communautés locales, aux enfants et aux jeunes ou aux personnes en situation de handicap.
- Le BMZ apporte son soutien aux structures de l'État de droit et aux processus politiques de planification et décisionnels inclusifs et sensibles au genre, également au sein de sociétés fragiles et (post-)conflits. Outre le soutien de la participation politique, ceci comprend également le **renforcement de la représentation et du rôle des femmes dans la justice et l'administration**, ainsi que le renforcement des institutions locales et nationales destinées à promouvoir l'égalité des genres.
- Au sein des fonds européens et multilatéraux consacrés au climat et à l'environnement et de ses groupes électoraux (*constituencies*), ainsi que des alliances climatiques, le BMZ fera activement campagne pour répartir les postes des organes de décision de manière paritaire.
- Le BMZ soutient les conditions-cadre pour les femmes concernant des **systèmes économiques et fiscaux** justes au niveau mondial et sociétal, ainsi que durables sur le plan écologique, également dans le contexte de la politique commerciale internationale, et ceci dans le but de permettre une transformation sociale et écologique de l'économie pour toutes. Il s'agit d'axer plus fortement les **services financiers et non financiers** sur les besoins des femmes ou de coopérer étroitement avec des partenaires en matière d'égalité des genres, entre autres en intégrant les obligations de respecter les accords internationaux relatifs à l'égalité des genres et de prendre en compte des questions relatives au commerce et à l'égalité des genres dans la politique commerciale de l'UE.
- Avec l'agenda « Femmes, paix et sécurité », le BMZ s'investit en faveur de la participation des femmes sur un pied d'égalité dans le monde entier aux **processus de paix et de reconstruction, au travail de mémoire et d'analyse des conflits, ainsi qu'à la réintégration** et préconise la conception inclusive de ces processus. Par ailleurs, le BMZ fait la promotion ciblée de la participation sociétale, politique et économique égale des femmes lorsqu'elles sont réfugiées, déplacées ou migrantes.



Les consultations avec la société civile : les messages que nous avons retenus

En vue de renforcer la **représentation**, le BMZ devrait s'investir en particulier en faveur d'initiatives ayant un double objectif : faire, d'une part, la promotion de la participation des femmes et des groupes marginalisés à tous les niveaux par le biais de processus de consultations, de conseils consultatifs et de commissions et, d'autre part, améliorer les possibilités de participation de la société civile aux conférences internationales. Les organisations du Sud global priorisent la promotion d'initiatives et d'acteur-rices créant des espaces sûrs non discriminatoires et accessibles (*safe spaces*).

- Le BMZ apporte son soutien et initie des **groupes de défense d'intérêts et réseaux nationaux et internationaux** qui s'investissent en faveur de la participation (économique) égale des femmes, entre autres dans des domaines employant principalement des femmes où elles jouent un rôle important en tant que porte-parole des thèmes sociétaux, tels que les droits des femmes et des personnes LGBTQI+, la diversité des opinions et les valeurs essentielles démocratiques.
- Le BMZ apporte son soutien pour façonner la **transformation numérique** en incluant les aspects de genre. Ceci comprend de renforcer la représentation et le rôle des femmes dans l'élaboration et l'utilisation des technologies numériques, ainsi que dans l'implication dans les processus décisionnels numériques.

4.2 Intégrer l'approche féministe dans les projets, promouvoir de manière ciblée l'égalité des genres (Champ d'action n°2)

Le BMZ continuera à développer son portefeuille sur le plan qualitatif, en l'orientant vers une politique de développement féministe. L'objectif poursuivi est d'intégrer davantage les approches transformatrices de genre et intersectionnelles³⁵ et de renforcer la participation des acteur·rices et des groupes cibles locaux dans l'ensemble du cycle du projet. Le BMZ s'investit afin que ses agences d'exécution intègrent également des éléments clés féministes dans leur travail.

- D'ici **2025**, le BMZ fera doubler la **part des nouveaux fonds de projet destinés aux mesures** ayant l'égalité des genres comme objectif principal pour la porter à 8 pourcent. La part des nouveaux fonds de projet destinés aux mesures ayant l'égalité des genres comme objectif (secondaire) significatif devra **être portée** à 85 pourcent. L'extension des projets focalisés devra se faire en étroite concertation avec les partenaires à travers tous les secteurs et régions et en tenant compte du contexte du pays.

³⁵ Ceci vaut tant pour les mesures ayant l'égalité des genres comme objectif principal (marqueur 2) que celles dont l'égalité des genres constitue un objectif secondaire significatif (marqueur 1).



- Conjointement avec le partenaire, le BMZ développe des approches transformatrices de genre dans ses projets, encourageant ainsi à modifier les structures et normes sociétales discriminatoires. Il est prévu d'impliquer tous les pans de la société dans le débat critique sur les rapports de pouvoir et les normes liées au genre. Il s'agira de s'adresser également de manière ciblée aux hommes et garçons, aux décideurs masculins ou aux autorités locales, traditionnelles et religieuses en tant qu'importants agents du changement.
- Conjointement avec le partenaire, le BMZ intègre de manière accrue une **perspective intersectionnelle** dans ses projets, qui permet d'identifier le recoupement et l'interaction de différentes caractéristiques de discrimination. Les droits des enfants et des jeunes, ainsi que l'intégration des adolescent·es et des jeunes adultes ont ici un rôle essentiel à jouer. Partie intégrante de l'approche intersectionnelle, le BMZ fera progresser, conjointement avec ses partenaires, entre autres l'**inclusion de personnes en situation de handicap**, par exemple en organisant l'édition 2025 du Sommet mondial sur le handicap. Par ailleurs, le BMZ appliquera de manière conséquente le **concept** du Gouvernement fédéral allemand relatif à l'**inclusion des personnes LGBTI** dans la politique étrangère et de développement.
- Le BMZ invite ses **agences d'exécution** à examiner des formats et possibilités permettant la **participation de la société civile locale**, notamment féministe, dans l'ensemble du cycle du projet, et encourage de manière ciblée de telles initiatives.
- Le BMZ et les agences d'exécution visent à améliorer la **base factuelle de la politique de développement féministe** et y ont systématiquement recours pour concevoir et mettre en œuvre la politique. À cet effet, le BMZ lancera des analyses et études alignées sur des principes féministes,³⁶ dans le but d'améliorer continuellement la politique de développement féministe. Par ailleurs, le BMZ suggérera que des thèmes pertinents liés à une politique de développement féministe soient pris en compte dans le programme d'évaluation de l'Institut allemand d'évaluation de la coopération au développement (DEval). En outre, une approche féministe d'évaluation des données vise à rendre visibles les structures de pouvoir, à promouvoir la souveraineté de groupes marginalisés sur leurs données, ainsi qu'à utiliser les données dans le cadre de la budgétisation, de la défense des intérêts et de la recherche selon des critères féministes.
- Le BMZ collecte et utilise de manière accrue des **données de genre** qui représentent de façon désagrégée les réalités de la vie des femmes et des groupes marginalisés à l'aide de différents critères comme l'intersectionnalité et de thèmes spécifiques au genre, prévenant d'emblée la reproduction de stéréotypes lors de la collecte de données. Dans la mesure du possible, les capacités de statistiques et d'analyse de données d'institutions partenaires pertinentes sont également renforcées, afin d'intégrer à plus grande échelle la collecte et l'utilisation de données relatives au genre en vue d'une politique inclusive.

36 Au nombre des principes d'évaluation féministes figurent l'accent mis sur les causes des inégalités de genre, les méthodes participatives de collecte et d'analyse de données, ainsi que l'accessibilité des résultats des évaluations, voir OCDE (2022) : *Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls. Guidance for Development Partners.*

4.3 Étendre les alliances internationales (Champ d'action n°3)

Dans le but de renforcer les politiques et agendas féministes, de développer une compréhension commune de la politique de développement féministe et de renforcer les « 3 R », il est important de trouver des alliés forts et de mettre en place des alliances féministes à l'échelle internationale.

→ Le BMZ intègre de manière conséquente une perspective féministe dans ses **entretiens menés avec les gouvernements partenaires** (p. ex. lors de négociations intergouvernementales) et s'implique systématiquement en faveur de l'éradication de structures discriminatoires dans la coopération, en prenant en considération le contexte et les priorités spécifiques de chaque pays.

- Le BMZ identifie les rapports de pouvoir inégaux au sein desquels les pays du Nord global impriment leur marque au **système multilatéral**. Le BMZ s'investit afin d'intégrer davantage les pays du Sud global dans le système multilatéral. En même temps, le BMZ vise dans sa coopération avec les organisations multilatérales à éradiquer les structures de pouvoir discriminatoires au sein des sociétés.
- Il développe des arguments efficaces pour réfuter les discours du mouvement anti-genre. L'objectif de cette démarche est de rejoindre de grandes alliances ayant pour but de parer la résistance à l'égalité des genres et à la réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs. Dans cette optique, le BMZ s'investit également dans des formats d'échanges avec des États animés de la même volonté afin de parler d'une seule voix sur ces thèmes.
- Le BMZ cherche de manière ciblée des alliances dans des **forums multilatéraux, des banques de développement, des fonds et groupes de travail**, en y préconisant la politique de développement féministe et ses approches. Ce faisant, il profite également



du pouvoir de mobilisation des institutions internationales afin d'obtenir le soutien des États membres à une politique de développement féministe. Il œuvre à la réalisation et au lancement de stratégies pertinentes, à l'**intégration des aspects de genre** dans les organisations internationales et les banques de développement multilatérales, et à la représentation à part égale des femmes dans les instances de pilotage et de décision. Le BMZ s'investit en outre afin de détacher plus de femmes à des postes de direction dans les instances et organisations internationales.

→ Au niveau du **pilotage d'organisations multilatérales**, l'Allemagne s'attache entre autres dans les organes de surveillance à obtenir davantage de ressources, à fixer des objectifs plus ambitieux et à atteindre des effets mesurables concernant l'égalité des genres. Ceci doit aller de pair avec des mesures de soutien. Lors de la nomination aux postes clés des organisations multilatérales, les candidatures de femmes qualifiées devront être particulièrement retenues.

→ Parmi les organisations multilatérales, le BMZ entend renforcer notamment celles qui disposent d'un mandat au sein du **système des Nations unies** et peuvent exercer un effet de levier pour la politique de développement féministe (entre autres ONU Femmes et le FNUAP). Le BMZ intervient au niveau des processus de changement structurels et appuie la *Gender review* dans le cadre de « Notre programme commun » des Nations unies. Il vise tant à réaliser l'égalité des genres au sein du système qu'à en faire une responsabilité pour toutes les institutions. Il est prévu que cette révision indépendante s'accompagne de recommandations d'action devant être mises en œuvre dans l'ensemble du système des Nations unies sous l'égide d'ONU Femmes. Le BMZ accompagnera étroitement ce processus.

→ Le BMZ poursuit son fort engagement pour faire progresser l'égalité des genres au sein du **G7** et du **G20**, dans le **Forum Génération Égalité**, ainsi que dans l'**Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures (We-Fi)**.

→ Le BMZ renforcera la coopération avec les **États membres de l'UE** animés de la même



volonté, ainsi qu'avec le **Parlement européen** et la **société civile** dans les États membres de l'UE et dans les pays partenaires, dans le but de contribuer à l'atteinte des marqueurs 1 et 2 de « **L'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - L'Europe dans le monde** » (IVDCI - L'Europe dans le monde) et du **plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III)**. Par ailleurs, le BMZ s'implique également, conjointement avec d'autres ministères, pour que l'égalité des genres soit abordée lors des négociations au Conseil dans l'esprit d'une politique de développement féministe. Il est prévu d'étendre la participation de l'Allemagne aux initiatives de l'Équipe Europe et à la stratégie « Global Gateway » et d'y inscrire l'égalité des genres comme objectif principal ou significatif (secondaire) d'importance. Le BMZ encourage la Commission de l'UE à veiller à ce que l'égalité des genres soit particulièrement et explicitement promue dans la coopération au développement à travers l'instrument des appuis budgétaires de l'UE (y compris la budgétisation sensible au genre – *Gender Budgeting*).

→ Dans le but d'exploiter davantage le potentiel de la politique de développement féministe, le BMZ met en place des **formats d'échanges** internationaux pour partager les expériences et il a recours de manière croissante aux communautés de pratique, telles le groupe de travail des États membres de l'UE sur les approches transformatrices de genre.

- Dans le cadre de la **Justice Action Coalition**, une alliance internationale fondée en 2021 pour améliorer l'accès à la justice dans le cadre de l'ODD n°16, le BMZ s'implique pour garantir l'accès des femmes et des groupes marginalisés à la justice.
- Il apporte une contribution substantielle à la mise en œuvre du **troisième plan d'action du Gouvernement fédéral allemand sur la réalisation de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (2021 à 2024)**, qui prévoit, par exemple, la participation des femmes et personnes LGBTQI+ à la prévention des conflits, aux processus de paix et à la reconstruction. Dans ce contexte, le BMZ s'investit de manière conséquente afin de renforcer leur participation sur le plan international, régional et bilatéral.
- Au niveau des instruments juridiques régissant les **devoirs de vigilance des entreprises** aux échelons national et européen, le BMZ s'investit en faveur du respect des droits humains et environnementaux le long des chaînes de valeur ajoutée mondiales. Ceci englobe en particulier un meilleur accès à la justice (réparation par voie judiciaire et meilleures possibilités de recours).
- Lors de **conférences mondiales**, le BMZ a pour objectif que la composition de la délégation allemande soit paritaire et reflète la diversité. Il cherche, par ailleurs, à intégrer officiellement des partenaires féministes dans les délégations allemandes en tant que représentant·es de la société civile qui les accompagnent. En règle générale, lors de conférences mondiales, le BMZ participe à des panels uniquement si les femmes y sont dûment représentées.
- Le BMZ s'implique afin de prendre en compte dans les processus décisionnels politiques et économiques l'expertise, l'expérience et les approches de solution de la **société civile féministe, des réseaux de femmes, des mouvements pour les droits des femmes, des organisations LGBTQI+ et des défenseur·euses des droits humains** dans le Sud global.
- Le BMZ étend ses coopérations avec des initiatives dirigées par des représentant·es autochtones et locaux afin de renforcer les intérêts des peuples autochtones et des communautés

locales, notamment dans les domaines que sont la conservation de la biodiversité et la protection du climat.

- Les coopérations du BMZ avec le **secteur privé**, aussi bien au sein de partenariats multipartites que de partenariats pour le développement, sont également déterminées par le modèle de la politique de développement féministe. Le BMZ élargira, par exemple, son offre visant à appuyer les entreprises intervenant dans le Sud global en matière de gestion de la diversité des genres. Par ailleurs, le BMZ continuera d'être impliqué dans le Comité mondial des donateurs pour le développement de l'entreprise (CDDE), en dialoguant avec des donateur·rices et des organisations internationales au sujet des évolutions récentes en matière de renforcement économique des femmes.

4.4 Montrer le bon exemple : une institution se prépare (Champ d'action n°4)

Une politique de développement féministe est crédible et réalisable uniquement si elle est accompagnée d'un processus continu d'apprentissage et d'adaptation concernant ses propres structures, processus et modes de travail. Identifier et modifier les inégalités de pouvoir internes constitue un préalable essentiel à la mise en œuvre de la politique de développement féministe. Ceci implique de mener une réflexion approfondie sur les attitudes, préjugés et convictions des collaborateur·rices et des modes de travail dans la coopération avec les partenaires. C'est la seule manière d'éviter de reproduire et d'institutionnaliser des inégalités de pouvoir existantes. Le BMZ met en œuvre les mesures suivantes et invite ses agences d'exécution à lancer un processus d'apprentissage parallèle dans leurs structures, processus et modes de travail.

- Le BMZ examine les **structures de contact et les ressources humaines** chargées de mettre en œuvre une politique de développement féministe.

- À travers de nouveaux **concepts de formation continue** adaptés, le BMZ renforce les compétences de ses collaborateur·rices concernant les éléments clés d'une politique de développement féministe, post-coloniale et anti-raciste, en les sensibilisant aux thèmes liés. Ceux-ci englobent, par exemple, la sensibilisation, le développement de connaissances pratiques et tournées vers l'application, ou bien la promotion de connaissances institutionnelles (visualisation de bonnes pratiques).
- Le BMZ prend des mesures afin de promouvoir activement la **diversité, l'égalité des chances, la participation et les compétences** au sein de ses propres structures. Parmi ces mesures figurent une sélection de personnel équitable du point de vue du genre, la promotion de la diversité du personnel, une plus forte représentation de groupes marginalisés, la garantie durable de l'égalité des genres également au niveau de la direction et le renforcement du BMZ en tant qu'employeur inclusif et favorable à la famille.
- Le BMZ s'engage à **concevoir** les événements qu'il organise de manière **inclusive et équitable du point de vue du genre** et s'implique pour que les formats des événements auxquels participe la direction du BMZ soient conformes à ces normes.
- Il s'investit en faveur d'un environnement de travail exempt d'exclusion et de discriminations et poursuit une **politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation sexuelle, de l'abus et du harcèlement** sur le lieu de travail.
- Le BMZ s'engage en faveur d'une **plus forte prise en compte des connaissances et des expériences des collaborateur·rices locaux dans les agences d'exécution allemandes**. À cette fin, le BMZ examinera la manière d'éliminer des obstacles existants, par exemple à travers des critères linguistiques.
- Dans ses processus de planification et de stratégie, le BMZ tient davantage compte des multiples **perspectives de la société civile du Sud global** et renforce le rôle des acteur·rices locaux.
- En développant le profil de son critère de qualité « Droits humains, égalité des genres et inclusion », le BMZ examinera et, le cas échéant, fera évoluer les **instruments et dispositions de planification et de réalisation de programmes existants** dans l'esprit d'une politique de développement féministe. Il s'agit, par exemple, de mettre à jour le contenu des analyses de genre (en examinant l'élaboration d'analyses de genre spécifiques aux pays et couvrant l'ensemble du portefeuille, entre autres), et de réviser le manuel relatif à l'attribution des marqueurs genre.
- Le BMZ fait de plus en plus appel à l'instrument de la **coopération triangulaire**, afin d'établir des partenariats horizontaux. Dans les coopérations triangulaires, l'approche d'une politique de développement féministe est transférée à une structure concrète permettant d'apprendre ensemble et d'assumer une responsabilité commune.
- Le BMZ concevra de **nouvelles stratégies** dans l'esprit d'une politique de développement féministe, en évaluant les stratégies existantes et en poursuivant leur mise en œuvre.
- Le BMZ évalue des formats de participation directe et des **mécanismes de financement de la société civile locale**, d'organismes de base et de militant·es (des droits humains).
- Le BMZ s'implique activement en faveur d'**échanges interministériels intenses**, notamment avec le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, dans le but d'assurer la cohérence des approches féministes fondées sur les droits humains dans l'action extérieure.

5 Évaluation du succès

La présente stratégie n'est pas limitée dans le temps. Elle s'applique au BMZ et à ses agences d'exécution dès sa publication. La mise en œuvre des objectifs définis dans la présente stratégie requiert la participation systématique et conséquente de toutes les unités de travail du BMZ et des agences d'exécution publiques et ne peut être réalisée qu'à travers une coopération empreinte de confiance avec nos partenaires.

L'état de mise en œuvre et d'avancement de la stratégie, ainsi que la mesure de son efficacité seront documentés par différents instruments de suivi et d'évaluation :

→ **La part des fonds financiers attribués à la promotion de l'égalité des genres dans les pays partenaires est en augmentation** : le BMZ s'est fixé l'objectif de faire croître d'ici 2025 la part des nouveaux fonds de projet destinés à la promotion de l'égalité des genres pour atteindre 93 pourcent au total (cf. chapitre 4.2). La vérification s'effectue à travers le marqueur de l'OCDE relatif à l'égalité des genres (marqueur genre). Les contributions affectées aux organisations multilatérales y sont également prises en compte.

→ **Efficacité des mesures de développement** : le suivi de l'impact des mesures de développement s'effectue dans le cadre du nouveau plan d'action sur l'égalité des genres du BMZ qui est basé sur la présente stratégie. Ce plan d'action sur l'égalité des genres sera publié au deuxième semestre de 2023. Il définit les priorités thématiques, en concrétisant les finalités de la stratégie à l'aide **d'objectifs et d'activités** détaillés, y compris d'un système de mesure de son efficacité. De ce fait, le plan d'action sur l'égalité des genres assure la transparence dans la mise en œuvre de la politique de développement féministe et rend compte aussi bien vis-à-vis des partenaires de projet dans le Sud global que des acteur·rices de la société civile à l'échelon national et international. Il apporte ainsi une contribution cruciale en vue de mettre en exergue les impacts de la politique de développement féministe. Le BMZ veillera en outre à ce que des résultats pertinents de cette politique soient pris en compte dans l'évaluation du plan d'action GAP III de l'UE, ainsi que dans l'élaboration du plan d'action de suivi à partir de 2026.

→ **Mise en œuvre des objectifs internes du BMZ** : la réussite des objectifs est évaluée, entre autres, à travers le nouveau plan du BMZ pour l'égalité entre les genres (2023 à 2026), ainsi que dans le cadre du nouveau plan d'action du BMZ sur l'égalité des genres.

→ **Suivi et évaluation** : la transformation de structures, lois, normes, rôles et stéréotypes sur les genres est une mission de long terme et la mesurer constitue un défi. Certains pays se sont dotés de nouvelles approches féministes pour mesurer l'évolution de normes sociales ou ont introduit de nouveaux éléments d'une évaluation féministe. Cependant, il existe un grand besoin de développer des instruments de suivi et d'évaluation féministes. C'est pourquoi le BMZ a de plus en plus recours à des évaluations et analyses. Il vise à encourager des contributions permettant de développer de nouvelles méthodes de suivi et d'évaluation féministes quantitatives et qualitatives. Le guide de l'OCDE « *Good practice in applying a Human Rights and Gender Equality lens to the OECD/DAC Evaluation Criteria* »³⁷ doit servir d'orientation pour documenter les résultats et formuler des objectifs dans les stratégies d'aide-pays et les programmes de la coopération au développement. Le BMZ se concerta également avec l'UE et les organisations multilatérales travaillant déjà à un système de suivi d'éléments clés féministes (telles la Commission européenne dans le cadre du suivi et de l'évaluation des initiatives de l'Équipe Europe, ainsi que le FNUAP et UNICEF qui évaluent l'évolution de normes sociales dans le contexte des mutilations génitales féminines).

Après la publication de la stratégie et du plan d'action sur l'égalité des genres du BMZ qu'elle sous-tend, le BMZ procédera à une analyse du portefeuille et saisira des données pertinentes. Ceci permettra de dresser un état des lieux (étude de référence). Le BMZ procédera régulièrement à des entretiens avec ses agences d'exécution (notamment la GIZ et la KfW), afin d'échanger sur l'état de mise en œuvre, d'éventuels défis et de potentiels non encore identifiés. En 2025, le BMZ mènera un processus de réflexion sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie et sur l'évaluation de sa réussite.

37 OCDE (2022) : *Good practice in applying a Human Rights and Gender Equality lens to the OECD/DAC Evaluation Criteria*. Ce document est actuellement en cours d'élaboration et n'est donc pas encore publié.

Glossaire

Agenda 2030	Le 25 septembre 2015, l'Agenda 2030 pour le développement durable a été adopté lors d'un Sommet des Nations unies à New York. Avec l'Agenda 2030, la communauté internationale a affirmé que les défis mondiaux complexes peuvent uniquement être résolus ensemble et que pour y parvenir, tous les États doivent apporter leur contribution à cet égard. Avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD) qui en font partie, la communauté internationale s'est fixé des objectifs permettant à toutes de mener une vie décente sur Terre, tout en conservant durablement les bases naturelles de la vie. L'Agenda 2030 invite tous les États à agir dans le respect de l'écologie, de la justice sociale et en étant performant sur le plan économique.
Agent-es du changement	Les agent-es du changement sont des acteur-rices pour des processus de changements constructifs. Ces agent-es sont précieux en particulier dans des situations de conflits et de crises étant donné leur possible contribution aux processus de décisions.
Anti-racisme	Défendre un point de vue anti-raciste signifie en principe de s'opposer à toute forme de racisme et de s'investir contre toute forme de structures, comportements et attitudes racistes. (cf. l'entrée du glossaire Racisme et l'encadré Politique de développement post-coloniale et anti-raciste)
Approche fondée sur les droits humains	Dans la politique, une approche fondée sur les droits humains accorde la priorité aux droits reconnus par le droit international des personnes vis-à-vis des États dans lesquels ils vivent et fait la promotion de principes des droits humains tels que la participation, l'autonomisation et la non-discrimination. Dans le cadre de la coopération au développement, des personnes et groupes bénéficient d'un soutien pour revendiquer leurs droits et décider eux-mêmes de leur vie. Les groupes cibles ne sont pas des bénéficiaires d'aide ou de bienfaisance, mais des titulaires de droits. Les gouvernements de leurs pays ont des obligations. Promouvoir les droits humains dans tous les domaines de coopération est l'un des principaux préalables à un développement durable et à la réduction de la pauvreté.
Binarité	La binarité décrit de manière générale le caractère binaire d'une chose. Un système binaire partage une unité en deux segments opposés. Le système binaire qui prévaut à l'échelle mondiale différencie entre les hommes et les femmes. Les personnes trans ou intersexes sont considérées comme déviant de la norme. Ce système de genre binaire construit un rapport de pouvoir entre les genres au sein des sociétés, en attribuant aux hommes et aux femmes certains stéréotypes et capacités (cf. Rôles et stéréotypes sur les genres).
blanc / être blanc	Le terme « être blanc » ne décrit pas une propriété biologique ni une couleur de peau réelle, mais des caractéristiques et expériences qui sont en général liées à l'appartenance à la société majoritaire blanche. Être blanc et la normalisation de l'identité ethnique blanche ont créé au cours de l'histoire une culture au sein de laquelle les personnes non-blanches sont considérées comme étant inférieures ou inhabituelles ou « différentes » (avec une connotation négative). Être blanc est synonyme de disposer d'avantages, de privilèges et de pouvoir. Par exemple à travers le fait que les personnes blanches sont considérées comme normales et ont le privilège de ne pas devoir faire face au racisme. Blanc / être blanc représente par conséquent une construction politique et sociale qui met en exergue les rapports de pouvoir inégaux et la position (sociale, politique et culturelle) privilégiée des personnes blanches au sein d'une société.
Capacitisme	Le rejet et / ou la discrimination de personnes en situation de handicap sont désignés par le terme de capacitisme. Ce rejet peut prendre différentes formes : réduire les personnes en situation de handicap à leurs capacités physiques ou cognitives, insister expressément sur les possibilités qu'a une personne « en dépit » de son handicap, ignorer les besoins spécifiques ou ressentir un sentiment de supériorité de la part des personnes qui ne sont pas en situation de handicap. Ce terme vient du terme capacité et du suffixe -isme désignant un état d'esprit.
Classisme	Le classisme est une forme de discrimination décrivant l'exclusion et la discrimination de personnes en raison de leur statut socioéconomique. L'action et la pensée classistes entraînent l'oppression sur la base de l'origine et du statut sociaux réels ou prétendus. Concernant les personnes ayant un bas statut socio-économique, cette forme de discrimination dépasse l'échelon des préjugés. Le classisme est ancré tant au niveau sociétal que structurel, comme p. ex. le sexisme ou le racisme.
Développement	On désigne par le terme de développement en général un changement progressif impliquant une amélioration (supposée objective). Dans la politique de développement, il se réfère au développement économique et sociétal de pays du Sud global. Ceci comprend, par exemple, la promotion de la croissance économique ou également le développement durable en termes de gestion des ressources. Introduit au cours de la seconde moitié du XXI ^e siècle dans le cadre du processus d'indépendance des États colonisés, ce terme fait l'objet de critiques selon lesquelles l'« état de développement » du Nord global serait la norme, partant du constat de la supériorité de son état de développement et du caractère arriéré de l'autre. Ce déséquilibre du pouvoir se poursuit jusqu'à aujourd'hui en supposant que le Nord global soit « plus développé » que le Sud global et que les normes sociales et économiques du Nord global devraient servir de mesure (du développement). Dans ce contexte, les différences sont généralement interprétées comme un retard des pays partenaires (cf. l'encadré Politique de développement post-coloniale et anti-raciste).
Discriminations	Les discriminations représentent une inégalité de traitement ou le fait d'être défavorisé pour des personnes individuelles ou groupes en raison de différentes caractéristiques telles que l'origine, l'appartenance ethnique, l'âge, les handicaps, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou la religion / conception du monde. Il y a discrimination multiple dès lors qu'une personne est discriminée sur la base de plusieurs caractéristiques. Les discriminations multiples se limitent à l'échelon individuel et ne tiennent souvent pas compte des formes de discriminations structurelles, institutionnelles et historiques.

Diversité	Synonyme de variété, la diversité représente de nos jours l'attitude respectueuse vis-à-vis des personnes dans toute leur diversité. Elle se réfère à des caractéristiques les plus diverses : il peut s'agir de l'origine ethnique ou sociale, de la couleur de peau, de l'identité de genre ou de différentes religions ou conceptions du monde.
Égalité de droits des genres Égalité des genres	<p>L'égalité de droits implique que toute personne dispose des mêmes droits, obligations et opportunités. L'égalité des genres représente un pilier du développement durable sur les plans économique, social et écologique.</p> <p>Dans la pratique, les termes d'égalité des droits des genres et d'égalité des genres sont souvent utilisés comme synonymes. Le terme de l'égalité de droits vise premièrement l'égalité de traitement juridique des personnes. Néanmoins, l'égalité de traitement juridique n'entraîne pas automatiquement une égalité de traitement effective dans l'esprit de l'égalité des chances, d'où l'introduction du terme d'égalité des genres.</p> <p>Le terme d'égalité des genres doit être compris comme un processus politique, au-delà de l'égalité de traitement juridique (théorique). Son objectif est de veiller à tenir compte des différents intérêts, besoins et priorités des individus en vue d'assurer une égalité de traitement effective. Ceci implique que toutes les personnes peuvent réellement faire valoir les mêmes droits, obligations et opportunités. L'objectif poursuivi est de surmonter les formes de discriminations basées sur le genre profondément ancrées, ainsi que de permettre une participation politique, économique et sociale égale pour tous les genres. L'égalité de droits et l'égalité de genres peuvent être interdépendantes.</p>
Féminisme	cf. l'encadré Féminisme : plusieurs féminismes, un trait commun
Fracture numérique entre les genres	La fracture numérique entre les genres (en anglais : <i>gender digital divide</i>) désigne la fracture entre les genres concernant l'accès et l'utilisation des technologies numériques. Elle est particulièrement large dans les pays à faibles et moyens revenus : dans ces pays, 264 millions de femmes de moins que d'hommes utilisent l'Internet mobile. Au-delà de l'accès et de l'utilisation, la fracture numérique entre les genres se répercute également sur les domaines des compétences numériques, de l'emploi et de l'entrepreneuriat dans l'économie numérique.
Genre (sexe biologique)	Genre est le terme générique pour les termes de sexe et genre. Se référant au sexe biologique, le terme sexe comprend toutes les caractéristiques physiques et sexospécifiques, telles que les chromosomes, les hormones ou les organes sexuels internes et externes. Les personnes dont le sexe biologique est ambigu, sont souvent classées dans la catégorie binaire homme / femme. En médecine et biologie, désormais, le modèle binaire est remis en question et le sexe biologique est compris comme connaissant plusieurs variantes (cf. Genre / genre social).
Genre / Genre social	Le terme anglais « <i>gender</i> » s'est établi depuis les années 60 dans la langue allemande pour désigner, dans un premier temps, le genre social dans la science. Le terme de « genre » se réfère aux impacts sociaux du genre et aux rapports sociétaux entre les genres marqués par la société et la culture. Ce terme décrit comment des attributions, comportements, attentes, conceptions et normes sont liés à un genre déterminé. Ainsi, le genre social se détache du sexe biologique. Le genre social est déterminé par la société et est, en conséquence, tributaire du contexte et susceptible d'évoluer (cf. Genre (biologique) et Rôles et stéréotypes sur les genres).
Identité de genre	L'identité de genre décrit le sentiment intérieur et personnel profond d'appartenir à un genre, à aucun genre ou à plusieurs genres. Ce genre ressenti peut coïncider avec le genre attribué à la naissance (sexe) ou non (cf. Genre biologique). Féminin, masculin, trans, non binaire, intersexe et queer sont des exemples d'identités de genre.
Idéologie de genre	Le terme d'idéologie de genre est souvent employé par les mouvements d'extrême droite et anti-féministes pour discréditer des positions qui sont favorables à l'égalité des genres, l'intégration de la dimension de genre ou la santé et les droits sexuels et reproductifs. Ce terme est censé déclasser les revendications comme étant une « idéologie » et les priver de leur légitimité. À cet égard, le terme de « genre » est employé comme ennemi commun. Ce terme a vu le jour dans les années 1990 comme réaction de groupes catholiques lorsque le « genre » a fait l'objet de négociations internationales pour la première fois lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne (1993), la Conférence Internationale sur la Population et le Développement au Caire (1994) et la Conférence Mondiale sur les Femmes à Pékin (1995).
Inégalités	Les inégalités ont différentes manifestations et désignent en général la répartition inégale des opportunités, du pouvoir et de l'accès aux ressources. Les inégalités n'existent pas uniquement au sein des sociétés, mais également entre les États et entre le Nord global et le Sud global. Les inégalités ne peuvent être considérées comme établies, mais étaient et sont encore le produit de systèmes de pouvoir, tels que le patriarcat ou le racisme, qui les reproduisent. Elles ont pour conséquence que des personnes présentant différentes caractéristiques identitaires disposent d'opportunités et d'un accès aux ressources extrêmement inégaux de par le monde et de possibilités de participation sociale, politique et économique très inégales.
Intégration systématique d'une certaine dimension dans toutes les politiques	L'intégration systématique d'une certaine dimension dans toutes les politiques (en anglais : <i>mainstreaming</i>) signifie de prendre en compte une certaine consigne conceptuelle dans l'ensemble des décisions et processus. Dans la politique de développement, une approche d'intégration systématique d'une certaine dimension dans toutes les politiques est poursuivie, entre autres, dans les domaines de l'égalité des genres, de l'intégration des personnes en situation de handicap et de la lutte contre le VIH / Sida. L'intégration de la dimension de genre est l'approche stratégique de la promotion de l'égalité des genres. Ceci implique qu'il est impératif de toujours tenir compte des différents intérêts et situations des femmes, des hommes et des personnes ayant d'autres identités de genre lors de projets et décisions politiques et sociétales.
Intersectionnalité	cf. l'encadré Intersectionnalité
LGBTQI+	L'abréviation LGBTQI+ signifie Lesbiennes, homosexuels (angl. <i>gay</i>), bisexuels, trans et intersexe et autres personnes queer. Le signe plus (+) à la fin tient compte du fait qu'il existe d'autres identités de genre et orientations sexuelles non mentionnées dans l'abréviation. Partout sur Terre, des personnes LGBTQI+ font encore l'expérience de violences et de discriminations.
Marginalisation	La marginalisation décrit le processus consistant à repousser des individus ou des groupes de population à la marge de la société. Ceci est dû à la conception de l'existence d'un centre sociétal dont les personnes peuvent être plus ou moins éloignées. En général, des personnes sont marginalisées sur le plan social, culturel, économique, mais aussi géographique. Il est fréquent que l'exclusion ait lieu simultanément à plusieurs niveaux, par exemple dans le cas d'une mère seule vivant dans un quartier urbain périphérique mal desservi (cf. l'encadré Les femmes et les groupes marginalisés dans toute leur diversité).

Mouvement anti-genre	Monté en puissance au cours de la dernière décennie notamment, le mouvement anti-genre transnational s'oppose à la compréhension du genre en tant que genre social, aux droits des femmes et des personnes LGBTQI+, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et prend pour cible la société civile intervenant dans ce domaine. Ce mouvement comprend divers acteur·rices étatiques et non étatiques majoritairement de droite, d'extrême droite et fondamentalistes chrétiens qui s'investissent, p. ex. au niveau de l'UE et de l'ONU, contre la mention d'une compréhension inclusive du genre dans les textes officiels.
Mouvement pour les (droits des) femmes	Le mouvement des droits des femmes (ou mouvement des femmes) désigne un mouvement social qui s'implique en faveur de l'égalité pour les femmes dans tous les domaines sociétaux, politiques et économiques. Il s'agit d'aspirations d'émancipation, de liberté et d'égalité des femmes, ainsi que de la défense de leurs droits par les femmes.
Ne laisser personne de côté	« Ne laisser personne de côté » est la promesse cruciale de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations unies. Tous les États membres s'engagent à ne laisser personne de côté et à prendre en particulier en considération les personnes et groupes marginalisés. Pour y parvenir, il est nécessaire d'éradiquer les lois, politiques et normes sociales discriminantes qui minent les droits des personnes et limitent leur capacité d'action.
Ne pas nuire (Do no harm)	« Do no harm » peut être traduit par « ne pas nuire ». Le principe de « ne pas nuire » doit permettre d'identifier à un stade précoce d'éventuels impacts négatifs de la coopération au développement, de les éviter et de les amortir. Les programmes intervenant dans des contextes de crises, par exemple, doivent être conçus selon ce principe en étant sensibles aux conflits. Procéder de la sorte est également important en termes d'égalité des genres. Lorsqu'un nouveau projet est prévu, il convient de veiller à ne pas consolider ou exacerber des inégalités, discriminations ou désavantages pour des raisons relevant du genre.
Noir	Le terme de Noir est souvent choisi par les personnes d'origine africaine et de la diaspora africaine pour parler d'elles-mêmes, ainsi que par le mouvement anti-raciste. Le terme Noir est écrit intentionnellement avec une majuscule pour exprimer qu'il ne se réfère pas à la couleur de la peau ou à une propriété biologique, mais à des expériences du racisme réalisées dans des sociétés à prédominance <i>blanche</i> (cf. <i>blanc</i> /être <i>blanc</i>). D'autres termes utilisés par ces personnes sont par exemple Noirs, Indigènes et personnes de couleur (BIPoC), qui sont employés par exemple en Allemagne par des personnes considérées comme étant asiatiques, arabes ou turques ou encore par les Roms et Sinti.
Nord global / Sud global	Les concepts de Nord global et de Sud global ne sont pas employés en des termes géographiques, mais se réfèrent à une position politique, économique et culturelle privilégiée ou défavorisée d'un État dans le contexte mondial. Pour des raisons historiques, les pays du Sud global occupent une place dans le système mondial qui est défavorisée tant du point de vue sociétal que politique et économique. En revanche, les pays du Nord global occupent quant à eux une place privilégiée. La terminologie fait également ressortir les inégalités et, en conséquence, les rapports de dépendance. Ces termes ont pour but de se substituer aux désignations obsolètes de <i>tiers monde</i> et <i>pays en développement</i> ; toutefois, les termes de Nord global et Sud global sont également critiqués car il s'agit d'une catégorisation eurocentrique (cf. l'encadré Politique de développement post-coloniale et anti-raciste). Dans le cadre du présent document, la désignation Sud global comprend les pays mentionnés dans la liste du CAD / OCDE des pays bénéficiaires d'aide publique au développement (APD).
Orientation sexuelle	L'orientation sexuelle décrit vers quelles personnes de quel(s) genre(s) une personne éprouve une attirance émotionnelle, physique et / ou sexuelle (p. ex. hétérosexuelle, homosexuelle, pansexuelle, asexuelle).
Patriarcat	Le patriarcat décrit un système ou un ordre sociétal structuré par une prédominance générale des hommes par rapport aux femmes et construisant un rapport de pouvoir entre les genres. Dans un ordre sociétal patriarcal, tous les modèles de comportement, valeurs et normes déterminants sont déterminés par les hommes et axés sur eux.
Post-colonial	cf. Encadré Politique de développement post-coloniale et anti-raciste
Racisme	Les discriminations et la dévalorisation de personnes en raison de leur origine, ethnicité, couleur de peau, appartenance religieuse / idéologique, culture, nom, langue ou d'autres caractéristiques sont désignées par le terme de racisme. Étroitement lié à l'histoire coloniale européenne, le racisme repose sur l'invention de l'appartenance des êtres humains à une « race » sur la base de ces caractéristiques et d'un classement hiérarchique des êtres humains. Aujourd'hui encore, des attributions racistes sont employées pour opprimer systématiquement des personnes dans le monde entier. Ceci entraîne souvent des violences psychiques et physiques et, dans des cas extrêmes, des génocides.
Rôles et stéréotypes sur les genres	Les rôles des genres comprennent les attentes générales des sociétés par rapport au comportement de certains genres et sont transmis culturellement. En conséquence, il est souvent considéré comme naturel que les femmes soient attentionnées et affectueuses, les hommes au contraire capables de s'imposer et de prendre des décisions. Si une personne n'est pas à la hauteur de ces attentes et exigences, elle se retrouve souvent exclue et soumise à des discriminations, pouvant aller jusqu'à la haine et des menaces de mort. Puisqu'il s'agit souvent de clichés concernant les femmes et les hommes, on parle aussi de stéréotypes sur les genres.
Santé et droits sexuels et reproductifs	La santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) décrivent le bien-être physique, mental et social sans limites en ce qui concerne tous les domaines de la sexualité et de la reproduction. Ils ont pour objectif d'assurer la santé et l'auto-détermination sexuelles et reproductives des individus. Ceci comprend le droit de tout un chacun de décider librement de devenir parent, du nombre de naissances et du moment où elles ont lieu et de sa sexualité ; en outre, l'accès non discriminatoire aux informations, aux soins de santé et aux ressources doit être garanti.
Santé et hygiène menstruelles	La santé et l'hygiène menstruelles comprennent à la fois la gestion de l'hygiène menstruelle et d'autres facteurs systémiques qui lient les menstruations à la santé, au bien-être, à l'égalité des genres, à l'éducation, à l'égalité de droits, à l'autonomisation et aux droits. Les facteurs systémiques comprennent une transmission de connaissances exacte et en temps voulu, des produits d'hygiène disponibles, sûrs et abordables, du personnel informé et compétent, l'accès aux soins de santé, aux établissements de santé et aux coins pour la toilette, les normes sociales positives et l'élimination des produits hygiéniques.
Sexisme	Le sexisme est une forme de discrimination basée sur le genre d'une personne. Ceci prend souvent la forme de discriminations, de dévalorisation, mais aussi d'oppression et de violences psychiques et physiques. Dans les structures patriarcales notamment domine la conception du statut plus élevé des hommes. Toutefois, le sexisme va plus loin et s'exprime sous la forme d'une dévalorisation de tout ce qui est féminin et peut également concerner les personnes queer et transgenre.

Shrinking Spaces	Les « Shrinking Spaces » désignent la limitation croissante des marges de manœuvre de la société civile dans le monde entier. Ces mesures vont de l'établissement d'entraves à la limitation de la liberté d'expression et au droit de réunion jusqu'à l'interdiction d'organisations de la société civile. Dans des cas extrêmes, des membres de mouvements ou d'organisations sociaux sont criminalisés, menacés, voire même assassinés.
Société civile féministe	La société civile comprend l'ensemble de l'engagement des citoyen·nes d'un pays (p. ex. dans les associations, les fédérations et les multiples initiatives et mouvements sociaux) qui a lieu entre le secteur public, économique et privé. Ceci comprend toutes les activités à but non lucratif et indépendantes d'intérêts de partis politiques. Le terme de société civile féministe décrit la partie de la société civile qui intervient dans des thèmes tels que la paix, la justice, la lutte contre les discriminations, la justice entre les genres, la santé et les droits sexuels et reproductifs, les droits des personnes LGBTQI+, ainsi que la lutte contre le racisme et s'investit dans l'égalité de droits pour tou·tes.
Transformateur de genre	L'objectif poursuivi par les approches transformatrices de genre est de modifier durablement les inégalités entre les genres résultant de rapports de pouvoir patriarcaux. Pour y parvenir, les normes liées au genre et les binarités sont remises en question de manière critique. Ces approches ont pour but de faire émerger une conscience sociétale pour les causes des inégalités en vue de modifier sur cette base des normes et pratiques préjudiciables et des stéréotypes (cf. l'encadré Transformateur de genre).
Travail de soins et d'accompagnement	Le travail de soins et d'accompagnement peut être rémunéré ou non. Ceci comprend de s'occuper et de soutenir des personnes, y compris s'occuper d'enfants et d'autres personnes, les tâches ménagères et les activités communautaires volontaires dans le contexte privé (p. ex. les familles) ou dans le secteur public des soins et de l'accompagnement (p. ex. le personnel de santé). Des données issues de l'année 2020 révèlent qu'au niveau mondial, près de trois quarts du travail de soins non rémunéré est réalisé par des femmes.
Violences sexualisées et basées sur le genre	<p>Les violences basées sur le genre (VBG) désignent des actes violents préjudiciables vis-à-vis d'une personne en raison de son genre. Ces violences représentent un phénomène de masse transsectoriel concernant l'ensemble de la société au quotidien, une violation grave des droits humains et une entrave au développement. Les femmes et les filles dans toute leur diversité sont affectées de manière disproportionnée (mais pas exclusivement). Ce terme illustre l'origine des violences dans des rapports de pouvoir déséquilibrés entre les genres, dans des normes de genre préjudiciables et des expériences de discriminations et de violences structurelles qui en découlent. Les formes de VBG sont multiples et vont des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG), à la violence numérique, aux pratiques préjudiciables, telles les mutilations génitales féminines ou le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la violence sexuelle liée aux conflits (en angl. <i>conflict-related sexual violence</i>) à la violence sociale ou structurelle.</p> <p>Utilisé dans un grand nombre de contextes, le terme de VSBG désignent des actes sexuels qui sont imposés ou dictés à des personnes contre leur volonté ou sans leur consentement. Les violences sexuelles couvrent un large éventail, p. ex. le harcèlement sexuel, le viol et l'abus sexuel. Le terme « sexuel » exprime qu'au niveau des violences sexuelles, il ne s'agit pas d'assouvir des envies sexuelles, mais en première ligne d'exercer le pouvoir et d'opprimer.</p>

Mentions légales

PUBLIÉ PAR

Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Division chargée de l'égalité entre les genres

RÉDACTION

BMZ, Division chargée de l'égalité entre les genres

MISE À JOUR

Février 2023

CONCEPTION

familie redlich AG – Agentur für Marken und Kommunikation

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Page de couverture 2 : Steffen Kugler; p. 4 : KAD MANUFACTURING LTD;
p. 6 : Thomas Trutschel/photothek.net ; p. 7 : Ute Grabowsky/photothek.net

SIÈGES DU MINISTÈRE

→ Siège de Bonn

Dahlmannstraße 4

53113 Bonn

Tél : +49 (0) 228 99 535 - 0

Fax : +49 (0) 228 9910535-3500

→ Siège de Berlin

Stresemannstraße 94 (Europahaus)

10963 Berlin

Tél : +49 (30) 18535 99 535 - 0

Fax : +49 (0) 228 9910535-3500

Vous trouverez d'autres publications du Gouvernement fédéral allemand à télécharger et à commander sur le site : www.bundesregierung.de/publikationen

Cette publication est publiée par le Gouvernement fédéral allemand dans le cadre de ses relations publiques. Cette publication est fournie gratuitement et n'est pas destinée à la vente. Elle n'est pas autorisée à être utilisée à des fins de publicité électorale par des partis ni par des agents électoraux pendant une campagne électorale. Ceci s'applique aux élections législatives pour le Bundestag, aux élections des Landtag et aux élections municipales, ainsi qu'aux élections du Parlement européen.